

# RAPPORT

DE

DÉVELOPPEMENT

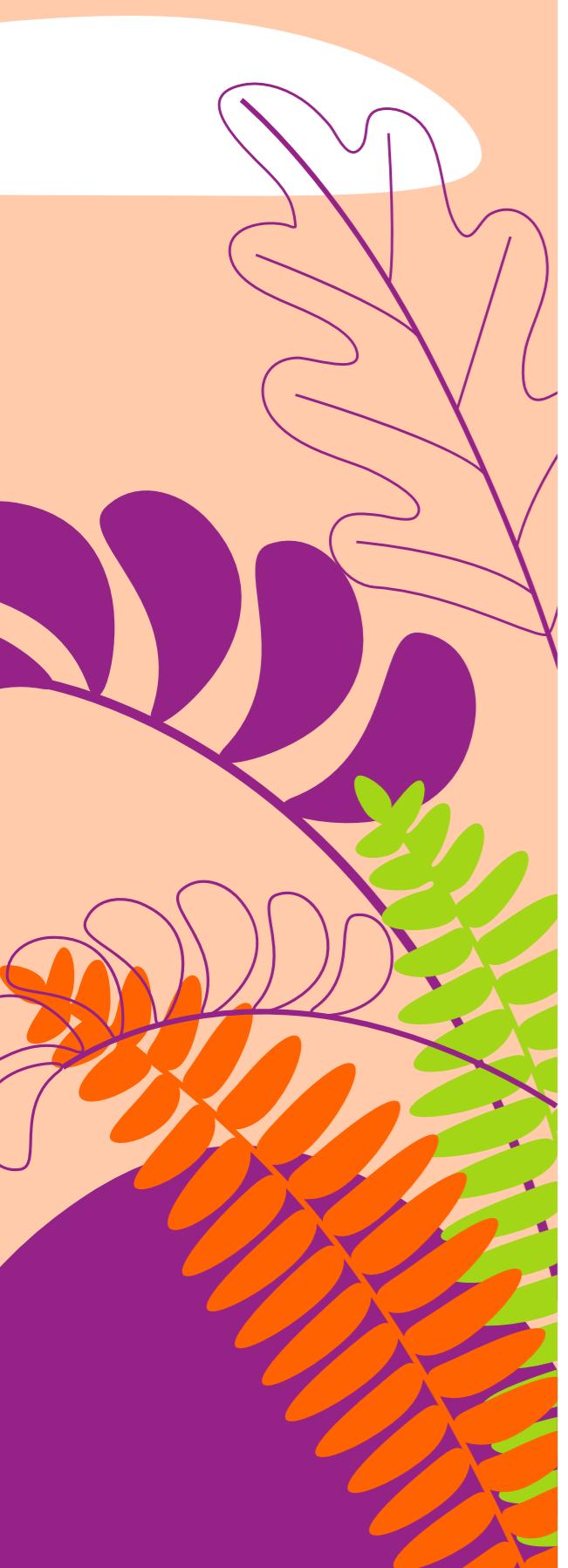
*Durable*

2025



métropole  
GrandNancy

# SOMMAIRE



**\_P4**

**01**

**LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉServation DE L'ATMOSPHÈRE**

**\_P22**

**02**

**PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

**\_P32**

**03**

**EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS**

**\_P42**

**04**

**ÉPANOuISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE DE VIE SATISFAISANT**

**\_P60**

**05**

**DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

**\_P68**

**06**

**INFORMER, ACCOMPAGNER, FACILITER LES DÉMARCHES**

Ce rapport de développement durable 2025 a été élaboré avec l'aimable concours des services et partenaires.

**Directeur de la publication :** Mathieu Klein.

**Conception :** Mission Rayonnement - Pôle Créa Ressources

**Conception graphique - Réalisation :** Sylvie Maestri

**Conception éditoriale et coordination :** Élise Frisoni, Pauline Girard

**Rédaction :** Philippe Bohlinger, Alexandra Joutel, Cécile Mouton, Sabrina Tenace,

Aurélie Vion

**Crédits photographiques :** Adobe Stock, Mathieu Cugnot, Vincent Damarin,

Djiefe, Élodie Dubois, Khaled Frikha, Jean-François Livet, Fred Marvaux,

Olivier Mathiotte, Adeline Schumacker

**Impression :** Métropole du Grand Nancy

## ÉDITO



Fin 2025, la COP 30 s'est tenue à Belém au Brésil, près de 10 ans après l'Accord de Paris. Dans le même temps, des scientifiques tirent la sonnette d'alarme : l'objectif de limiter le réchauffement sous la barre symbolique des 1,5 degrés est de plus en plus compromis. Ici, sur le territoire du Grand Nancy, la trajectoire fixée dans le Plan Climat Air Énergie Territorial reste celle-ci. Nous devons poursuivre nos efforts pour limiter les émissions, tout en adaptant dès aujourd'hui le territoire aux effets inéluctables et déjà visibles du changement climatique.

Au-delà de l'impératif de contribuer, à notre échelle, à l'effort national et mondial en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre, nous portons aussi un véritable projet pour l'avenir du territoire. Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Muséum-Aquarium de Nancy, soutenir la rénovation énergétique des logements ou encore créer une véritable économie locale du réemploi, c'est agir en faveur de la solidarité avec les plus fragiles, premiers touchés par les effets du réchauffement climatique, la protection de notre santé et l'amélioration de notre cadre de vie, ainsi que la création d'emplois durables et non-délocalisables.

2025 a été une année de concrétisation de nombreux projets, en particulier pour garantir sur le territoire une offre de mobilité fiable, durable et accessible avec le lancement de la ligne 1 de trolleybus 100 % électrique, complétée par la poursuite du déploiement d'aménagements cyclables sécurisés et le lancement du nouveau Réseau Stan, renforcé et complété par une nouvelle ligne Tempo 5 entre Maxéville et Vandoeuvre-lès-Nancy.

Dans un contexte marqué par des nouveaux records de températures, la végétalisation de la Métropole se poursuit pour des espaces de fraîcheur plus nombreux, en centre-ville de Nancy comme ailleurs. Que ce soit place de la République ou dans le secteur piéton, tout le long du tracé de la ligne 1 de Vandoeuvre-lès-Nancy à Essey-lès-Nancy ou rue Léon Songeur à Jarville-la-Malgrange, nous profitons des projets d'aménagement d'espaces publics pour apporter plus de Nature en ville et ainsi offrir un cadre de vie plus agréable et des lieux de repos, pour toutes et tous, dans le prolongement de nos parcs et jardins.

**2025 a été une année de concrétisation de nombreux projets.**

**Mathieu Klein**

Président de la Métropole du Grand Nancy  
Maire de Nancy

# 01

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

*et préservation de l'atmosphère*



En 2025, la Métropole a poursuivi son engagement concret pour la transition écologique, avec notamment la mise en service du trolleybus 100 % électrique, l'extension de son réseau de chauffage urbain ou encore le projet de déploiement d'un vaste réseau public de bornes de recharge pour voitures électriques.

## AGIR ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE



7<sup>e</sup> éditions des EFAN en 2025

### ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS

Depuis 2018, la Métropole du Grand Nancy organise chaque année les Entretiens franco-allemands de Nancy. Depuis la 5<sup>e</sup> édition en 2023, l'événement est co-organisé avec la Région Grand Est. Il constitue une plateforme de dialogue franco-allemande d'envergure régionale entre collectivités territoriales, acteurs civils et scientifiques de part et d'autre du Rhin. Les EFAN répondent à la volonté d'approfondir et d'enrichir la relation franco-allemande et d'inscrire l'espace régional Grand Est dans une dynamique collective aux échelles transfrontalières, européennes et internationales.

À l'instar des précédentes éditions, la septième édition des EFAN, qui s'est tenue le 14 mars 2025, a continué d'explorer les piliers du Pacte vert européen : sobriété et biodiversité, en se concentrant sur la thématique « Eau et sécurité alimentaire » et les enjeux de leur interdépendance. À ce titre, la manifestation (qui a réuni plus de 250 personnes) a permis de croiser les regards et de confronter les acteurs à l'échelle de notre bassin de vie franco-allemand sur des questions aussi variées que : les modèles agricoles qui préservent la ressource en eau, les orientations en matière d'irrigation et stockage de l'eau, les bassins hydrologiques et les politiques urbaines sur l'eau, le rôle de l'eau pour le marché alimentaire d'intérêt local, l'hydrologie de régénération, les conflits d'usage de la ressource eau, ...

La situation géopolitique mondiale ajoute davantage de défis au « moteur franco-allemand » à tous les niveaux - États, collectivités territoriales, société civile. Fédérant les acteurs franco-allemands de niveau territorial, régional, transfrontaliers et européen, les EFAN ont plus que jamais à cœur de renforcer la coopération franco-allemande dans ces contextes mondiaux difficiles.



Le Grand Nancy a conduit pendant deux ans une expérimentation innovante : la création et l'animation d'un Conseil métropolitain des enfants aux transitions (CMET). Ce dispositif avait une double ambition : d'une part, faire Métropole avec les enfants, en réunissant des représentants des Conseils municipaux d'enfants et des élèves du collège Jean Lamour de Nancy, du CM1 à la 5<sup>e</sup> ; d'autre part, donner la parole à la génération de 2050 sur les grands défis liés à l'adaptation aux changements climatiques et aux crises déjà perceptibles en 2025.

Leurs propositions, parfois poétiques, souvent percutantes et parfois même radicales, ont bousculé les certitudes d'un monde adulte jugé trop raisonnable. Ces jeunes citoyens ont partagé leurs visions de l'avenir lors de deux représentations publiques, en juin 2024 et en avril 2025, à travers des spectacles participatifs créés en collaboration avec une troupe de théâtre.

En parallèle, le Grand Nancy a lancé dès 2024 une démarche prospective intitulée « Nancy 2025-2052 ». À cette occasion, des représentants du CMET ont présenté le fruit de leurs réflexions sur les transitions en cours lors du Conseil métropolitain du 19 juin 2025. Le livret « Faut que ça bouge – Le grand rapport des petits experts de la Métropole sur la transformation du territoire » restitue ces travaux et est disponible en téléchargement.

## FAVORISER LES NOUVELLES MOBILITÉS

### MISE EN SERVICE DU TROLLEYBUS

Après plus de deux années de travaux, le nouveau trolleybus 100% électrique de la Métropole du Grand Nancy a été inauguré samedi 5 avril 2025. Plus confortables et plus silencieux que les anciens TVR (transport sur voie réservée), ces nouveaux trolleybus de 24m de long disposent de 46 places assises et d'une capacité de 154 personnes. Le réaménagement de la Ligne 1 a permis d'augmenter la vitesse commerciale grâce à la simplification des carrefours et à la priorité donnée aux feux. La fréquence de passage est désormais de cinq minutes en heure de pointe en semaine et hors vacances scolaires.

Les bénéfices liés à la mise en service de cette ligne de transport collectif structurante sont triples. Les véhicules consomment 2,4 kWh par Km contre 4 kWh auparavant pour le TVR. De plus, leur impact CO2 a été divisé par 3. Enfin, les émissions sonores du trolleybus sont équivalentes à celles d'un véhicule léger, soit 71 dB.

Parallèlement à la mise en service du trolleybus, les importants travaux engagés au niveau du dépôt de bus Marcel Brot en vue d'accueillir les trolleybus Hess se sont achevés en 2025. Le projet représente une économie de consommation en énergie primaire de 35%.



Premier voyage du trolleybus rue Saint-Jean lors de l'inauguration

## UNE 5<sup>e</sup> LIGNE STRUCTURANTE

L'année 2025 a vu la mise en service d'une 5<sup>e</sup> ligne structurante entre Maxéville Canal-Meurthe et Vandœuvre Sud Europe, sur le principe des lignes 1, 2, 3 et 4. Cette nouvelle ligne vise une amélioration de la fréquentation des transports collectifs et par voie de conséquence une diminution des déplacements en transports individuels. Il s'agit d'un service régulier cadencé toutes les 12 minutes de 7h à 20h et cadencé de 15 à 20 minutes de 5h à 7h et de 20h à minuit. La ligne 5 propose un service en transport collectif crédible



## TRAVAUX DE VOIRIE ÉCORESPONSABLES

Lors des travaux de réfection des couches de roulement, les enrobés basse température sont systématiquement préconisés par la Métropole du Grand Nancy, dès lors que les conditions climatiques le permettent. Le fait de réduire la température de mise en œuvre des enrobés réduit significativement les niveaux d'émission de gaz à effet de serre et réduit la consommation de gaz.

Des techniques d'entretien préventif ont également été mises en œuvre en 2025 sur des chaussées fissurées, mais faiblement déformées. Elles consistent à appliquer un revêtement très mince et froid redonnant de l'adhérence et imperméabilisant la chaussée. Ce procédé permet de décaler la date de réfection de la couche de roulement de plusieurs années, tout en réduisant la quantité de matériaux et d'énergie employés.

sur un axe de circulation nord-sud dense, et permet d'espérer une fréquentation supplémentaire de 5 000 déplacements par jour par les transports collectifs.

Enfin, une nouvelle concession relative à l'entretien et à la maintenance du mobilier urbain qui accompagne le réseau de transport collectif, a été signée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle se traduit par un démarrage des travaux de renouvellement des systèmes électriques de ces mobilier, avec l'objectif affiché d'une baisse de la consommation électrique de 78%.

# LA MAISON DU VÉLO REFORCE SON OFFRE



Inauguration du vélo-bus à Pulnoy

Afin de répondre à une demande croissante, la Maison du vélo du Grand Nancy a étendu sa flotte en 2025 avec la mise en service de 50 vélos à assistance électrique supplémentaires et l'acquisition de vélos spécifiques : un vélo fauteuil, un tandem tricycle côté à côté et un vélo avec cadre rabaissé.

La Maison du vélo a également acquis un vélo-bus de huit places permettant d'emmener huit enfants de leur domicile à l'école. Ce vélo-bus a été mis à disposition de la commune de Pulnoy pour une expérimentation d'une année renouvelable une fois.

Ainsi, les habitants et visiteurs du territoire souhaitant se déplacer en mode doux, que ce soit pour des durées courtes ou longues (de la demi-journée à l'année) peuvent trouver l'offre de location qui leur correspond dans le panel de véhicules très varié de la Maison du vélo.

## DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES

En 2025, la réalisation de nouvelles pistes cyclables s'est poursuivie. Les travaux ont été les suivants :

### Nancy

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue de Verdun.
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Raymond Pinchard (dans la montée).
- Démarrage des travaux d'aménagement pour la création d'une voie verte avenue du Rhin.

### Vandœuvre-lès-Nancy / Jarville-la-Malgrange

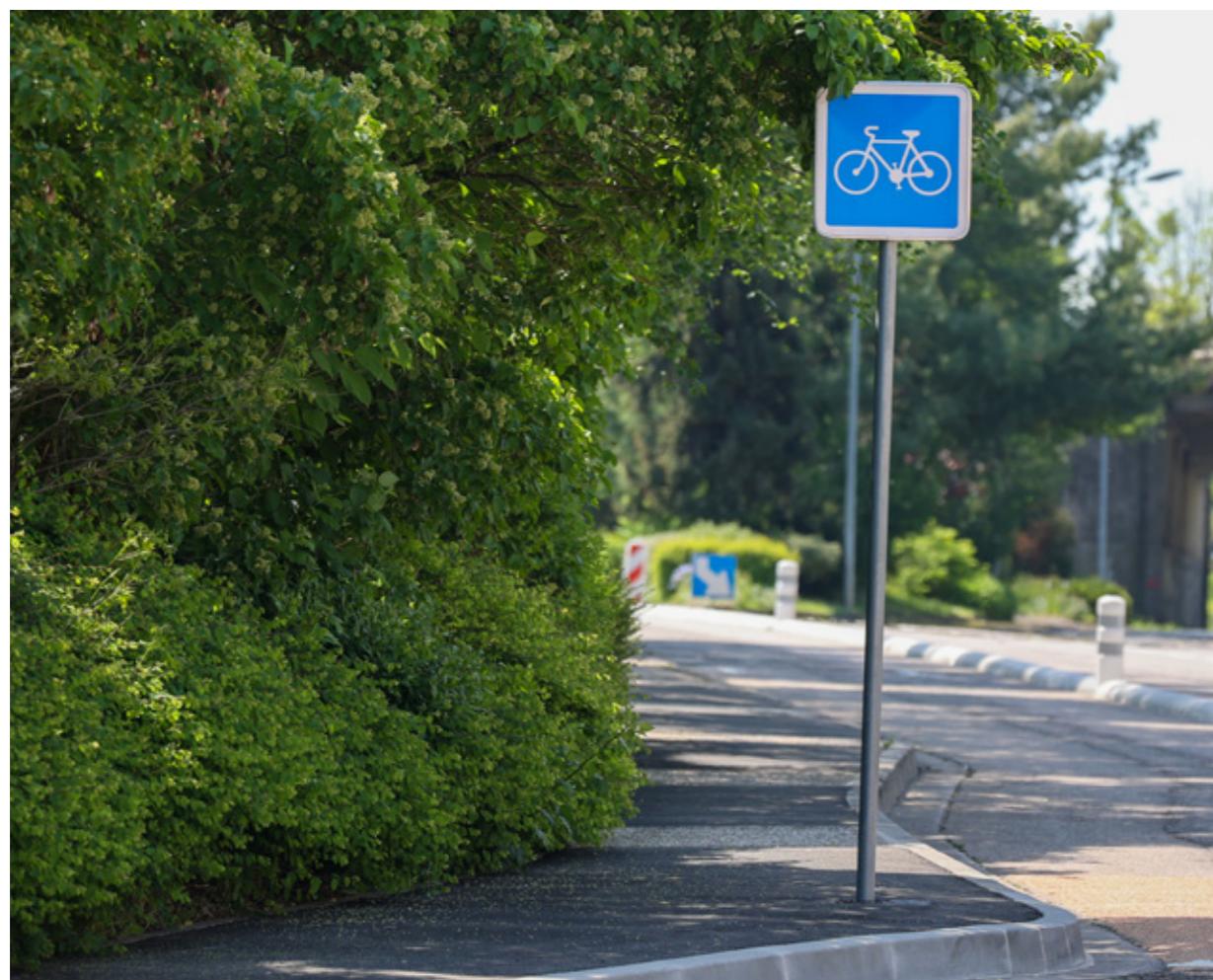
- Finalisation des travaux d'aménagement sur la rue Opalinska et poursuite sur la rue Léon Songeur avec notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.

### Laxou

- Création d'une voie verte sur l'avenue du Bois-Gronée.

### Laxou/Villers-lès-Nancy

- Démarrage des travaux d'aménagement sur les rues de Villers et de Laxou avec notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.



### Saulxures-les-Nancy

- Création de pistes cyclables avenue de Lorraine.

### Malzéville

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue St-Michel.

### Maxéville

- Démarrage des travaux d'aménagement pour la création d'une voie verte le long de la M30.

### Jarville-la-Malgrange

- Création d'une zone de rencontre avec du marquage au sol suivant les principes du design actif.

### Laneuveville-devant-Nancy

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Gilbert Bize.

### Intercommunal

- Ouverture du site propre du trolleybus aux cycles.

### Stationnement

- Création de 634 nouvelles places de stationnements.
- Mise en place de 18 nouveaux box.

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

### ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITÉS



Pour répondre aux exigences de la loi climat et résilience, la Métropole du Grand Nancy a mis en place une Zone à Faibles Emissions sur son territoire le 1er Janvier 2025. Depuis cette date, les véhicules professionnels Crit'Air 5 et Non Classés ne peuvent plus circuler dans la ZFE. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2028, les véhicules particuliers de mêmes catégories seront à leur tour concernés.

Engagée sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'air, la Métropole a maintenu en 2025, malgré le futur incertain des ZFE, le dispositif d'accompagnement à la conversion et au report modal pour inciter professionnels et particuliers à utiliser des moyens de transport moins polluants.

Une des mesures est la mise en place d'un conseil en mobilités gratuit pour les professionnels et les particuliers. Ce service, assuré par l'ALEC, a ouvert en juillet. Cette année 2025 correspond également à l'ouverture d'aides à la conversion des véhicules de catégorie Crit'air 5 et Non Classés, à destination des professionnels. Un accompagnement financier au renouvellement de véhicule est également prévu pour les particuliers en 2026.

### FONDS AIR BOIS : LA LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES CONTINUE !



Lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Métropole pour une durée de 3 ans, le Fonds Air Bois a pour objectif d'inciter 680 propriétaires d'appareils de chauffage au bois vieillissants à les remplacer par des appareils performants ayant un meilleur rendement et réduisant massivement les émissions de particules fines.

Ce dispositif, conçu en partenariat avec l'ADEME, comporte 3 volets :

- une Prime Air Bois aux particuliers d'un montant de 1 500 € ou de 2 500 € selon les revenus ;
- un programme d'animation (confié à l'ALEC) pour capter les potentiels bénéficiaires de la prime et former aux bonnes pratiques ;
- un plan de communication pour faire connaître la prime et sensibiliser les habitants.

À mi-parcours, 350 dossiers de demande ont été déposés et ce sont ainsi plus de 550teqCO<sub>2</sub> et 7,5t de particules fines PM2,5 qui ne sont plus émises annuellement sur le Grand Nancy.

Ces résultats encourageants seront renforcés par une communication élargie autour de ce dispositif à l'occasion de sa dernière année de mise en œuvre : une campagne d'affichage, des ateliers de sensibilisation et des animations grand public vont venir appuyer l'accompagnement du réseau des professionnels de la filière durant toute la période de chauffe 2025/2026. Une page internet dédiée au chauffage au bois et à la Prime Air Bois est disponible depuis octobre sur le site de l'ALEC.

# PRODUIRE ET ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

## MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE CHAUFFAGE URBAIN



Le développement des réseaux de chaleur métropolitains s'est poursuivi tout au long de l'année 2025. Ce déploiement initié dans le cadre du schéma directeur du service public de

chauffage urbain du Grand Nancy de mars 2022 s'est matérialisé par plusieurs opérations : l'interconnexion des réseaux de Vandoeuvre-Ville et de Vandoeuvre-Brabois, aujourd'hui opérationnelle et la construction de deux nouvelles chaufferies, l'une au niveau du Parc des expositions de Vandoeuvre (chaufferie de secours gaz), l'autre de la Plaine Flageul à Tomblaine (chaufferie biomasse). La première sera achevée au dernier trimestre 2025, la seconde début 2026. Ce projet va permettre d'augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée, en portant

la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers de 120 GWh à 167 GWh, ainsi qu'en récupérant davantage de chaleur sur les chaufferies biomasse existantes.

Pour rappel, le schéma directeur du service public de chauffage urbain prévoit l'interconnexion des principaux réseaux de chaleur de l'agglomération, notamment ceux de Vandoeuvre-lès-Nancy et de Nancy-Centre. Il comprend également le développement d'un réseau de chauffage urbain sur le quartier Saurupt à Nancy et un déploiement de ce service public à Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine. Les travaux se poursuivront en 2026 et 2027. Ils permettront d'accroître la production d'énergies renouvelables et de récupération d'environ 100 GWh par an, en maintenant leur niveau à environ 69 % du mix énergétique de l'agglomération. Le coût total du projet s'élève à environ 52 M€ HT, dont environ 20 M€ HT d'aide financière de l'ADEME.



## DE NOUVEAUX RACCORDEMENTS AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

En 2025 près de 80 nouveaux abonnés ont rejoint ou sont en passe de rejoindre le service public de chauffage urbain de la Métropole du Grand Nancy, parmi lesquels le Palais des sports Jean Weille, la Maison régionale des sports de Lorraine, les Cosec 1 et 2, les lycées Arthur Varoquaux et Marie Marvingt, les stades Marcel Picot et Raymond Petit, les collèges Émile Gallé et Jean Moulin, les écoles élémentaire de Mouzimpré et maternelle Sonia Delaunay, les groupes scolaires Clémenceau et Jean Jaurès, la MJC Desforges, des bâtiments du CNRS, le campus Roubault de l'Université de Lorraine, le restaurant universitaire Stanislas, l'Institut Lorraine de Formation en Masso-kinésithérapie, la piscine du Lido, la résidence universitaire de Saurupt, le couvent Sainte Claire et près d'une quarantaine de résidences.

L'ensemble des réseaux de chaleur de l'agglomération est en évolution permanente et leur nombre d'abonnés croît régulièrement. L'objectif de la Métropole du Grand Nancy est de faire bénéficier le plus grand nombre d'une énergie compétitive et vertueuse, produite majoritairement à partir d'énergie renouvelable et de récupération dans des installations modernes, répondant à des normes environnementales exigeantes.

## AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE CADRE DU PCAET

Pour la Métropole du Grand Nancy, le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommation énergétique du territoire, pesant pour 27 % des consommations énergétiques. En cela, il est un secteur d'action prioritaire en matière de transition énergétique, qu'il s'agisse de rénover le parc bâti existant, de construire des bâtiments neufs performants ou de réduire la demande énergétique par les usages et les équipements. Le Plan Climat Air Énergie Territorial a un objectif ambitieux de rénover 100% du parc de logements d'ici 2050.

Un dispositif d'aide à la rénovation performante pour le secteur résidentiel privé a été mis en place et se décline en un certain nombre d'aides en fonction du type de logement.

### Maisons individuelles :

- Aide aux travaux de rénovation globale
- Aide aux travaux d'isolation

### Copropriétés :

- Aide à l'audit énergétique
- Aide collective aux travaux de rénovation globale
- Aide individuelle aux travaux de rénovation globale (sous condition de ressources)
- Aide aux travaux d'isolation pour les immeubles d'avant 1948.

En 2025, la Métropole a reçu une centaine de dossiers de demande d'aides pour la rénovation correspondant à la rénovation de plus de 400 logements (maisons individuelles et copropriétés).

Le Conseil Départemental, au travers du Pacte d'engagement avec la Métropole du Grand Nancy, contribuera à hauteur de 800 000 euros à ce dispositif d'aide à la rénovation énergétique performante en ciblant les ménages copropriétaires aux revenus les plus modestes, sur la période du PCAET 2024-2030.



**CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)**

La Métropole du Grand Nancy permet à tous de valoriser les certificats d'économies d'énergie (CEE) délivrés par l'État.

Ce dispositif vise à aider financièrement les travaux d'économie d'énergie réalisés sur le territoire aussi bien par des particuliers que des personnes morales.

Sur l'année 2024, 384 chantiers de particuliers ont été valorisés pour un montant d'aide total de près de 260 000 €. Parmi les travaux pour lesquels l'aide est la plus fréquente, figurent l'isolation (des murs et de la toiture) et l'installation d'une VMC. Ont été traités 54 dossiers pour des personnes morales de droit privé et public (4 copro, 3 SCI et 4 commune), avec un montant d'aide total de plus de 157 900€. Toutes ces opérations permettent une économie d'énergie correspondant à 78,86 GW·h cumac\*.

L'information, le conseil et l'accompagnement technique des bénéficiaires sont réalisés par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ainsi que la Maison de l'habitat et du développement durable (MHDD).

\* L'abréviation cumac provient de la contraction des mots « Cumulée et « Actualisé ». Il fait référence à l'unité de qualification d'un kWh dans le cadre du calcul des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).



## APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

Depuis 2020, la Métropole a fait le choix d'un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable pour l'ensemble de ses sites. Cet engagement s'est concrétisé au travers des marchés successifs 2020-2021, 2022-2023 et 2024-2026. En tant que coordonnatrice d'un groupement de commande qui rassemble plus de 300 collectivités, la Métropole joue un rôle moteur et montre l'exemple en s'engageant résolument pour une électricité d'origine renouvelable.

Cet engagement, reconduit pour le futur marché 2027-2030, témoigne d'une continuité et d'une cohérence dans la stratégie énergétique du groupement. Il illustre également la capacité de la Métropole à fédérer et à montrer l'exemple, en orientant ses achats vers une électricité 100 % renouvelable et en affirmant une position claire en faveur du développement des énergies renouvelables.



## **LA 1<sup>RE</sup> INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE TOTALE**

Dans le cadre de ses objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans son PCAET, la Métropole a mené un projet innovant avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation totale sur la toiture du Muséum-Aquarium de Nancy. Ce bâtiment, classé Monument Historique et situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable du centre-ville, a fait l'objet d'une démarche inédite à l'échelle métropolitaine. Celle-ci poursuit deux objectifs déterminants :

- environnemental : contribuer à la lutte contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables ;
- patrimonial : préserver et mettre en valeur un édifice emblématique, conçu selon une vision architecturale avant-gardiste pour son époque, mais dont l'usage a évolué depuis sa création.

Une collaboration étroite avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et une approche patrimoniale rigoureuse ont permis de valider ce projet, fondé sur trois principes essentiels :

- assurer la durabilité du bâtiment en traitant les désordres structurels (infiltrations, dégradations de la charpente) ;
- conserver l'intégrité architecturale sans modifier son identité historique ;
- garantir la réversibilité et la discréetion des interventions pour préserver sa valeur monumentale.

L'installation photovoltaïque, d'une puissance de 33 kWc, se compose de 82 panneaux de 400 Wc, couvrant 163 m<sup>2</sup> sur la partie sud de la toiture. Intégrée directement au bâti, elle s'y fond naturellement.

En 2024, le Muséum-Aquarium a consommé plus de 600 MWh d'électricité, générant plus de 53 tonnes de CO<sub>2</sub>. Grâce à cette centrale, 42 MWh d'électricité verte seront produits annuellement, alimentant directement les aquariums. Cela permettra de réduire l'empreinte carbone du site et les dépenses énergétiques.

Dans une logique de réemploi, les tuiles existantes ont été soigneusement déposées, triées et nettoyées pour être réutilisées autant que possible, limitant ainsi les déchets et l'impact environnemental des travaux.

Ce projet illustre l'engagement du Grand Nancy en faveur d'une transition énergétique respectueuse du patrimoine, alliant innovation technique et exigence patrimoniale.



## DES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DU ZÉNITH

Lancée dans une démarche de développement des énergies renouvelables, en réponse aux objectifs fixés dans son PCAET\* ainsi qu'aux obligations de la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER, 2023), la Métropole pose la première pierre d'un projet d'ampleur.

En réponse à un appel à projets lancé en 2024 pour équiper le parking du Zénith de Nancy d'ombrières photovoltaïques, neuf candidats-développeurs ont déposé une offre, montrant l'intérêt de ce site pour des projets de production d'énergie solaire. Suite à leur analyse, selon des critères tant technico-économiques que sur la qualité du partenariat proposé (participation de la Métropole, des acteurs locaux et des citoyens au projet), les élus ont acté, lors du Conseil Métropolitain de juin 2025, la sélection du groupement porté par la SEM SIPEnR (également développeur de la centrale photovoltaïque du Génie à Écrouves et des futures

centrales solaires de l'aérodrome de Chambley) avec ENergic (Enercoop Grand Est) et la SEM Grand Est Energies.

Sur près de 3 hectares de parking, les ombrières d'une puissance de 6,8 MWc produiront 6,7 GWh/an d'énergie photovoltaïque, soit l'équivalent de la consommation électrique de 5 600 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire). Une société de projet dédiée sera propriétaire-exploitant de la centrale. Son capital et sa gouvernance seront partagés entre les développeurs et les acteurs locaux, dont la Métropole et ses citoyens, pour un projet contribuant à la fois aux objectifs de souveraineté énergétique et au développement économique et social du territoire.

Les études et démarches administratives sont lancées en cette fin d'année 2025, pour une construction et une mise en service prévues en 2027.

*\*Objectif PCAET à horizon 2050 : 70% des consommations énergétiques du territoire métropolitain devront être couvertes par des énergies renouvelables et de récupération, dont 35% produites localement.*

## DU PHOTOVOLTAÏQUE À L'AÉROPÔLE NANCY-TOMBLAINE

Dans le cadre du plan de développement de l'aéropôle Grand Nancy Tomblaine, son exploitant, la SASU Nancy Aéropôle, filiale de la CCI Grand Nancy Meurthe-et-Moselle, porte un projet de parc photovoltaïque en accord avec la Métropole, autorité concédante et propriétaire de l'aéroport.

Suite à un appel à projet, le groupement composé de Langa International et 450 PPM Développement a été retenu pour porter le plus grand projet de production d'énergie solaire du territoire métropolitain. Ces deux sociétés françaises vont déployer 20 000 panneaux photovoltaïques sur 11 hectares inclus dans le périmètre de la délégation de service public. La puissance électrique de la future centrale solaire (15,5 MWc) couvrira les besoins d'environ 10 000 foyers.

Le projet actuellement en cours d'études est conçu dans le respect des normes aéronautiques et environnementales avec un entretien des parcelles prévu en agropâturage. Sa mise en service est planifiée à l'horizon 2027 pour une durée de 35 ans sous la forme d'un bail emphytéotique administratif conclu entre le porteur de projet, la SASU et la Métropole. Une partie des revenus générés par ce nouvel équipement sera consacrée à la modernisation des installations aéroportuaires (piste, taxiway, tour de contrôle et hangars).

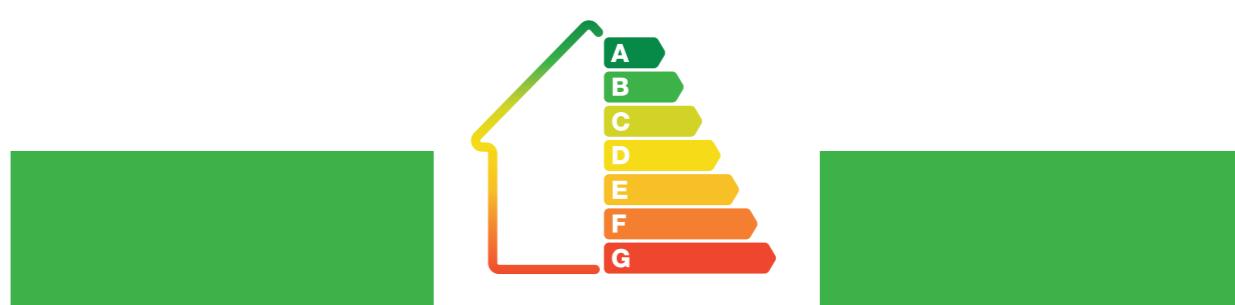


## RÉNOVATION DU PALAIS DES SPORTS JEAN WEILLE

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, le palais des sports Jean Weille de Gentilly a été identifié comme un bâtiment à rénover en priorité sur le plan thermique. Cette décision découle de l'audit des 19 bâtiments tertiaires métropolitains les plus énergivores réalisé par le bureau d'études Alterea mandaté en 2021 par le Grand Nancy. Sur la base de cet audit, un plan d'action pluriannuel a été défini par la Métropole en croisant les résultats d'Alterea avec les enjeux politiques et les données patrimoniales.

L'audit énergétique, a permis d'affiner la connaissance de la signature énergétique du palais des sports Jean Weille et d'en évaluer le potentiel d'amélioration, en vue d'atteindre les objectifs du décret Bacs. Le programme d'actions retenu par le Grand Nancy mobilise 2,5 millions d'euros HT en vue d'améliorer les performances thermiques du bâtiment principal et de sa salle annexe dédiée aux entraînements des autres clubs sportifs.

Le périmètre de ce chantier programmé à l'horizon 2026 inclut le clos-couvert, les installations techniques, la gestion des installations de chauffage-ventilation et le recours aux énergies renouvelables par, a minima, la mise en place d'une installation de production d'électricité photovoltaïque optimisée pour de l'autoconsommation individuelle ou collective. L'objectif des travaux est de gagner 55 % sur la consommation d'énergie finale et 59 % sur les émissions de gaz à effet de serre.



## LE SIÈGE MÉTROPOLITAIN VISE L'ÉTIQUETTE B

La Métropole a programmé courant 2025 le recrutement d'une maîtrise d'œuvre en vue d'engager courant 2026-2027 les travaux de rénovation de son siège. En effet, dans le cadre des études menées pour répondre aux obligations du décret Bacs qui impose d'abaisser les consommations énergétiques des bâtiments de plus 1 000 m<sup>2</sup> de 40% à l'horizon 2030, le siège a été identifié comme l'un des six bâtiments les plus énergivores du patrimoine métropolitain. Construit en 1987, le siège du Grand Nancy est classé en étiquette énergétique D, ce qui engendre des dépenses élevées (près de la moitié du budget de fonctionnement) tout en suscitant un inconfort thermique et acoustique.

L'objectif de cette réhabilitation consiste à préserver la valeur immobilière du bien, à améliorer le confort des occupants, à optimiser les coûts énergétiques et réduire la consommation, conformément au décret Bacs.

Sur la base d'un audit énergétique, le bureau d'études Alterea a établi un scénario de travaux comprenant 2,2 M€ HT d'investissement visant à passer d'une étiquette énergétique D à B et générer ainsi 37 % d'économies d'énergie. Ce plan prévoit le remplacement des menuiseries vétustes par des fenêtres à haute performance thermique et acoustique, la modernisation de l'éclairage avec le passage aux LED, l'isolation des planchers des locaux situés au-dessus des parkings, l'amélioration de la ventilation pour un meilleur confort hygrothermique.



## DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée très tôt dans le développement de l'électromobilité, avec l'installation de bornes dès 2018, puis l'adoption en 2023 d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). Celui-ci fixe des objectifs ambitieux : 1 200 points de charge publics en 2026 et 2 800 en 2030, afin d'accompagner la progression rapide du parc de véhicules électriques (près de 2,2 millions en France à l'été 2025).

Dans ce cadre, la Métropole a lancé en 2024 un Appel à Initiatives Privées (AIP) pour accélérer le maillage territorial. En 2025, ce dispositif a abouti à la signature d'un partenariat avec Easy Charge Services (groupe Vinci).

### UN MAILLAGE DE 83 STATIONS SUR LES 20 COMMUNES MÉTROPOLITAINES

Le programme prévoit l'installation de 133 bornes, soit 266 points de charge, répartis sur 83 stations implantées en voirie, sur les places ou parkings publics, afin de garantir une couverture équilibrée du territoire.

Trois types de bornes seront déployés :

- charge normale (22 kW) pour des stationnements longs,
- charge rapide (60 kW) et ultra-rapide (120 kW) pour des recharges en 20 à 30 minutes.

Le choix des emplacements repose sur les usages attendus, la fréquentation des sites et les contraintes techniques notamment le raccordement au réseau de distribution d'électricité.

Le paiement sera possible par carte bancaire ou via un abonnement interopérable avec tous les opérateurs de mobilité.

Les travaux débuteront fin 2025, avec une montée en puissance pour terminer fin 2026.

Borne de recharge à Nancy

### DES PERSPECTIVES RENFORCÉES À L'HORIZON 2026

Au-delà de ce partenariat, d'autres aménageurs privés, poursuivent leurs investissements sur le domaine privé accessible au public (zones commerciales, parkings de supermarchés, etc.), contribuant à la progression globale de l'offre.

D'ici fin 2026, la Métropole comptera environ 1 430 points de charge pour 9 900 véhicules électriques, soit un ratio de 1 borne pour 7 véhicules, atteignant ainsi les objectifs du SDIRVE.

Cette stratégie conforte la place de l'électromobilité au cœur de la transition énergétique métropolitaine et illustre la volonté d'offrir une solution de recharge fiable, équitable et accessible à tous les habitants et usagers du territoire.



## SIGNATURE DE LA CONVENTION

### AVEC EASY CHARGE

Le 4 septembre 2025, la Métropole du Grand Nancy, représentée par son président Mathieu Klein, a signé la convention de partenariat avec Easy Charge Services, en présence de son directeur général Nicolas Planteau du Maroussem, pour le déploiement du premier réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques avec cet aménageur.

Cet Appel à Initiatives Privées (AIP), lancé en 2024, constitue une étape importante dans la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge (SDIRVE) et dans la stratégie métropolitaine en faveur des mobilités durables. Easy Charge Services investira 6,7 M€ pour financer, installer et exploiter, sur 17 ans.



# 02

## PRÉServation de LA BIODIVERSITÉ

*des milieux et des ressources*



La préservation des espaces naturels, de la biodiversité, et des ressources est l'une des préoccupations majeures de la Métropole. 2025 a été marquée par le lancement du plan d'actions Biodiversité en lien avec les différents acteurs institutionnels, associatifs et les communes. Le Grand Nancy a également poursuivi son engagement en faveur de la végétalisation de l'espace public et d'une meilleure gestion de l'eau.

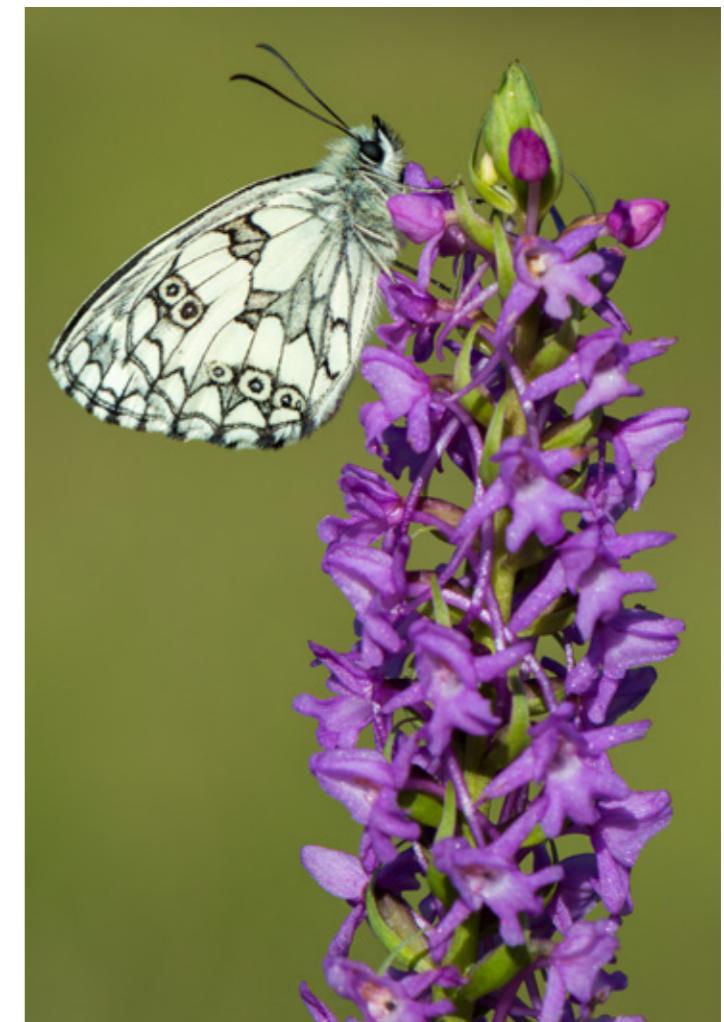
### PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITÉ : C'EST PARTI POUR 12 ANS !

Après son Atlas de la Biodiversité, le Grand Nancy a lancé en 2025 son nouveau plan d'actions Biodiversité, s'échelonnant sur douze ans. La première phase comprend 37 mesures concrètes. La Métropole, lauréate pour la quatrième fois de l'appel à projets « Trame verte et bleue » Grand Est, bénéficie de soutiens financiers pour replanter des haies vives champêtres, protéger les milieux atypiques ou encore sauvegarder des amphibiens et des pollinisateurs sauvages. Le dispositif intègre aussi un programme de surveillance et de sensibilisation du moustique tigre en lien avec l'Agence régionale de santé, ainsi que des expertises écologiques sur les milieux salés de la vallée de la Meurthe avec le concours d'étudiants du campus de Pixerécourt. La Nuit des Musées a été reconduite en 2025, confirmant le caractère incontournable de cette manifestation conviviale et familiale qui s'adresse à tous les Grands Nancéiens.

### ÉCOLOGIE URBAINE



Le Grand Nancy voit renouveler pour 2025-2027 son label national « Territoire engagé pour la nature », obtenu une première fois en 2021. Cette distinction salue l'action en faveur de la biodiversité portée par les 20 communes et les services et établissements scientifiques et techniques métropolitains. La démarche a bénéficié du soutien, financier notamment, de la Région Grand Est, de la DREAL, de l'Agence de l'Eau, du PNR de Lorraine, du conseil départemental et de l'Office français de la biodiversité.



## UN NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIF POUR LE PLATEAU DE MALZÉVILLE

Approuvé en juillet 2025, le nouveau Document d'objectif du site Natura 2000 / Espace Naturel Sensible du Plateau de Malzéville met l'accent sur la réhabilitation de la couronne boisée, après la restauration des pelouses calcaires. Des travaux forestiers sont en cours : abattage de la frênaie du vallon de la Ronchère décimée par la chalarose, surveillance de la hêtraie fragilisée par la sécheresse, élagage et surveillance des arbres à cavité... Les sentiers, désormais balisés, ont été sécurisés. Le site propose de nombreuses activités et sorties ouvertes à tous, comme le concours photo organisé en 2025 par le réseau Natura 2000, ou l'atelier « Paysage sensible ». À venir : la rédaction du « Carnet Naturaliste du Plateau ».



Transhumance au plateau de Malzéville

## TRAVAUX SUR LE SITE DES PELOUSES DE VILLERS-LÈS-NANCY

En 2025, des travaux d'envergure ont été réalisés sur le Plateau de Villers-lès-Nancy, classé Espace naturel sensible, pour restaurer les franges de la pelouse calcaire dont l'entretien est toujours effectué en écopâturage. Ces interventions, complétées par un chantier-école, visent à maintenir les milieux ouverts et lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes qui peuvent menacer l'équilibre de sa flore et sa faune (de reptiles en particulier). La prochaine étape consistera à installer des panneaux pédagogiques pour mieux faire connaître la biodiversité et sensibiliser le public à la fragilité du site.

## LE COTEAU DE MALZÉVILLE À L'ÉTUDE

Identifié comme site démonstrateur pour un retour des usages ou une réappropriation des coteaux du Grand Nancy, le site de Malzéville a fait l'objet d'un diagnostic approfondi par une agence de paysage, en collaboration avec des étudiants du campus Nancy Pixérécourt et plusieurs associations. Cette action a abouti à la conception d'un scenario d'aménagement, la création d'un parc d'observation et d'exploration à destination du grand public. Prochaine étape :achever la maîtrise foncière du site, puis préparer la mise en place des installations avec un maître d'œuvre spécialisé.

## VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

Pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la désartificialisation des sols, la Métropole du Grand Nancy a procédé, sur la période hivernale 2024-2025, à la plantation de 524 arbres, 1 212 plants forestiers, 5 153 arbustes et 68 010 vivaces.



Centre commercial La Cascade à Laxou

## DES ARBRES D'ALIGNEMENT MIEUX PROTÉGÉS

Essentiels au maintien de la biodiversité et la régulation bioclimatique en ville, les arbres d'alignement voient leur longévité réduite par les réaménagements urbains, passant de 50 à 28 ans en moyenne. Pour mieux les protéger, la Métropole agit à plusieurs niveaux : ambition de conserver le plus possible d'arbres existants dans les projets d'aménagement, meilleure prise en compte des arbres urbains dans le règlement de voirie, application rigoureuse de la loi sur leur protection, fosses de plantation élargies, tailles douces, diversification des essences...

## DES SONDES POUR ANALYSER LA CHALEUR DES SOLS

Pour étudier l'impact de la chaleur du sol sur la vitalité des arbres, des sondes ont été installées dans des fosses d'arbres, à différentes profondeurs et différents types de sols (milieu minéralisé, zone enherbée). Des relevés de températures, effectués de jour comme de nuit durant l'été, permettront de guider le choix des essences les plus adaptées aux conditions climatiques urbaines.

## PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

En 2025, plusieurs actions écoresponsables ont été déployées pour renforcer la durabilité et la gestion raisonnée des ressources : récupération de 260 m<sup>3</sup> d'eau issus des bassins pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries et l'alimentation de la patinoire de Noël. La consommation d'eau des bassins de la Plage des 2 Rives a été optimisée, passant de 80 à 40 litres par baigneur entre 2023 à 2025. Autre exemple : la Semaine de la biodiversité au golf de Pulnoy, conjuguée à l'obtention du label Bronze Golf pour la Biodiversité, atteste de la reconnaissance des actions engagées en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité locale.



## UNE CHARTE POUR LA FORêt DE HAYE

Jouant un rôle essentiel dans la transition environnementale, la forêt de Haye, qui est la troisième forêt de protection de France, fait l'objet d'une stratégie locale pour le développement forestier menée conjointement par le Grand Nancy, le Département et les territoires voisins. Une charte forestière, portée par le Syndicat mixte de la forêt de Haye, vise à valoriser le massif autour de trois axes : une forêt résiliente, gérée durablement, et accueillante. Après la réalisation d'un diagnostic territorial à l'été 2024, l'année 2025 a permis de définir des orientations et de recenser de potentielles actions qui feront l'objet d'une consultation dans le but d'élaborer la stratégie décennale pour la forêt de Haye. Des travaux ont également été menés pour mieux suivre l'évolution du massif à l'horizon 2050 dans son adaptation au changement climatique.



## TRAME BLEUE

### PRÉSÉRATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Métropole du Grand Nancy relève les défis croissants liés au changement climatique et à la pression sur la ressource en eau en déployant une stratégie intégrée pour garantir la disponibilité, la qualité et la résilience de son approvisionnement en eau potable, tout en contribuant aux objectifs nationaux de sobriété (réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030).

Le Conseil métropolitain du 19 juin 2025 a validé la Politique de préservation de la ressource de la Métropole du Grand Nancy, politique volontariste qui s'articule autour de quatre axes majeurs : (1) la réduction des pertes (fuites, optimisation des infrastructures), (2) la promotion de la sobriété (outils de mesure, tarification incitative, réutilisation des eaux), (3) l'adaptation au climat (partage de la ressource, anticipation des crises) et (4) la protection des milieux naturels (lutte contre les pollutions, partenariats avec le secteur agricole).

Les exemples de mesures récentes associées détaillées ci-après visent à concilier sécurité hydrique, efficacité économique et préservation des écosystèmes, dans une démarche concertée avec les usagers et les acteurs locaux.

- Le Grand Nancy a mandaté fin 2024 le cabinet Qualitest pour réaliser une large enquête auprès des usagers du service public de distribution d'eau potable. Après analyse des 1731 réponses, il ressort : (1) une mauvaise connaissance de l'origine de l'eau (uniquement 17 % des usagers savent que l'eau est captée dans la Moselle), (2) une perception hétérogène des impacts du changement climatique et faible du risque de manque d'eau (près de 7 usagers sur 10 n'ont pas de crainte quant à la disponibilité de l'eau), (3) des habitudes de limitation de la consommation et des taux d'équipement en dispositifs économies en place mais perfectibles, (4) une connaissance insuffisante des outils de suivi et d'alerte de consommation associés au radiorelevé des compteurs proposés par la collectivité. Fort de ce constat, la Métropole du Grand Nancy s'engage à développer les actions de communication sur les enjeux d'économie d'eau et solutions hydro économies auprès de ses usagers.



- La Métropole du Grand Nancy est engagée depuis le 28 août 2025 dans une démarche dite « Plan Herbe - Préservation de la ressource en eau et de l'élevage à l'herbe en Meurthe-et-Moselle, sur les bassins versants de la Moselle et de la Meurthe » en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle, le Pays Terres de Lorraine, le PETR du Pays du Lunéville ainsi que la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois. La Métropole portera les études nécessaires à la mise en place de cette démarche qui vise à préserver la qualité de l'eau pour contribuer à long terme à éviter l'apparition de non-conformités de l'eau potable dues aux micropolluants et à valoriser une agriculture durable y compris en valorisant les productions issues de systèmes herbagers en circuit court.

- En complément des actions menées toute l'année en régie par le personnel du Grand Nancy pour localiser les fuites d'eau dans les réseaux par analyse des compteurs de débits et corrélation acoustique, des opérations spécifiques sont menées avec le support d'un prestataire spécialisé utilisant des solutions technologiques innovantes pour contrôler les canalisations que les moyens courants ne permettent pas d'investiguer. Le procédé consiste à introduire dans la conduite une « balle intelligente » équipée de capteurs permettant l'enregistrement durant un trajet d'une éventuelle fuite et sa localisation. C'est ainsi que des fuites conséquentes mais non visibles sur un aqueduc du réseau d'adduction d'eau brute vers l'usine de potabilisation Édouard Imbeaux ont pu être localisées en février 2025 puis réparées.
- La Métropole a mandaté l'agence de développement économique Nancy Sud Lorraine Lorr'Up pour accompagner la sobriété des entreprises les plus consommatrices d'eau potable sur le territoire de la Métropole. La démarche s'étend de l'identification des économies possibles à la mise en œuvre des travaux d'amélioration, avec la recherche de financement dont celui de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme.

## DROIT D'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR TOUS

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUR LE DROIT D'ACCÈS À L'EAU

Conformément à la réglementation, la Métropole du Grand Nancy a réalisé un « diagnostic territorial » consistant à dénombrer et localiser les personnes n'ayant pas un accès suffisant à l'eau potable pour les besoins essentiels, établir un état des lieux des modalités d'accès à l'eau et formuler un plan afin de garantir un accès satisfaisant à l'eau potable à l'ensemble des habitants de la Métropole du Grand Nancy. Les seules difficultés identifiées concernent les personnes sans habitat ou en habitat informel. Les principales actions retenues sont donc à destination de ces personnes : (1) l'installation de 3 bornes fontaines complémentaires sur le territoire de la Ville de Nancy, qui viendront compléter le maillage déjà fourni des 24 bornes accessibles 24h/24 7jours/7, (2) le développement de la communication des points d'accès à l'eau du territoire en particulier à destination des populations à la rue ou en habitat informel, (3) une sensibilisation des Établissements Recevant du Public accueillant plus de 300 personnes à leur obligation d'équipement en fontaine et leur rôle dans l'accès à l'eau pour tous.



Réparation d'un aqueduc

### ACCÈS À L'EAU POUR TOUS : UN SOUTIEN AUX PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Plus de 2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à un approvisionnement fiable en eau potable et 4,5 milliards personnes sont dépourvues d'un assainissement efficace et durable. La loi Oudin-Santini permet aux collectivités de consacrer 1% de leur budget annexe de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité internationale. À ce titre, la Métropole du Grand Nancy a créé un Fonds Eau. Un appel à projets annuel permet d'utiliser ce fonds pour soutenir des projets portés par les collectivités et associations du Grand Nancy. Depuis 2006, une cinquantaine de projets ont ainsi été soutenus, permettant à plus de 300 000 personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau.

Au-delà de cette action, la Métropole du Grand Nancy, en coopération avec le réseau régional multi-acteurs Gescod (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement), dont elle est membre, a également décidé de s'engager en matière de coopération décentralisée. Elle a notamment noué un partenariat stratégique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec la commune de l'Île de Gorée au Sénégal pour la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des services d'assainissement de base. Ces projets contribuent à l'un des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ODD 6 – Eau Propre et Assainissement).

## TRAME VERTE

### LES JARDINS BOTANIQUES, ACTEURS INCONTOURNABLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine jouent un rôle majeur dans la connaissance et la conservation de la biodiversité végétale. En 2025, l'équipe « Connaissance de la flore régionale » a mené des actions dans le cadre du plan « Biodiversité » : développement d'une banque de semences d'espèces remarquables, rédaction d'un plan d'actions pour les plantes exotiques envahissantes, évaluation d'espèces patrimoniales non revues... Plusieurs animations ont été proposées en 2025, contribuant à la sensibilisation autour de la connaissance des milieux naturels lorrains, avec des événements (comme Rendez-Vous aux jardins), des ateliers pédagogiques, des visites pour les scolaires, des cours de jardinage au naturel pour les adultes, ou encore des expositions en lien avec des thématiques de développement durable. Au jardin d'altitude du Haut Chitelet, une exposition de photographes vosgiens a permis d'attirer l'attention sur la beauté et la fragilité des forêts. Des espèces rares et protégées y sont cultivées dans le cadre d'un programme de réintroduction.

Les jardins botaniques ont également porté en 2025 des actions de solidarité : organisation d'un goûter pour les enfants des quartiers, don de courges à la Banque alimentaire, collaboration avec les maisons des solidarités, aide à la conception d'un jardin à l'hôpital d'enfants, chantiers éducatifs rémunérés pour des jeunes (pris en charge par le service de la cohésion sociale de la Métropole au titre du fond d'aide aux jeunes). Des collaborateurs bénévoles participent aussi aux activités du jardin botanique, dans une démarche de partage et de lien social.

Enfin, les pratiques de gestion durable se poursuivent : récupération d'eau de pluie, paillage, compostage, broyage des tailles de végétaux et fauches tardives pour favoriser la biodiversité et réduire la consommation d'eau.



Floraison du phallus de titan au jardin botanique Jean-Marie Pelt

### LE MUSÉUM-AQUARIUM ŒUVRE AU RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES ANIMALES

Le Muséum-Aquarium de Nancy s'investit pleinement dans une démarche de sensibilisation aux écosystèmes et au respect des espèces animales. Cette volonté s'affirme dans le cadre des médiations culturelles, des expositions temporaires ou dans le parcours permanent de l'établissement qui met en avant des espèces locales ou la reproduction d'autres espèces au sein même du Muséum-Aquarium, évitant ainsi les prélèvements en milieu naturel.



## LA FORÊT DE HAYE : UNE STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER EN PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La forêt joue un rôle essentiel dans la transition environnementale et se place au croisement de nombreuses politiques publiques en faveur du développement durable. Mais elle se confronte aussi à des difficultés d'adaptation face au changement climatique et constitue un enjeu pour la préservation de l'environnement.

Dans ce contexte, le Grand Nancy s'engage avec le Département et les territoires voisins (Terres touloises, Moselle & Madon, Bassin de Pompey) dans une stratégie locale pour le développement forestier à travers un projet de Charte forestière pour le massif de Haye, troisième forêt de protection de France.

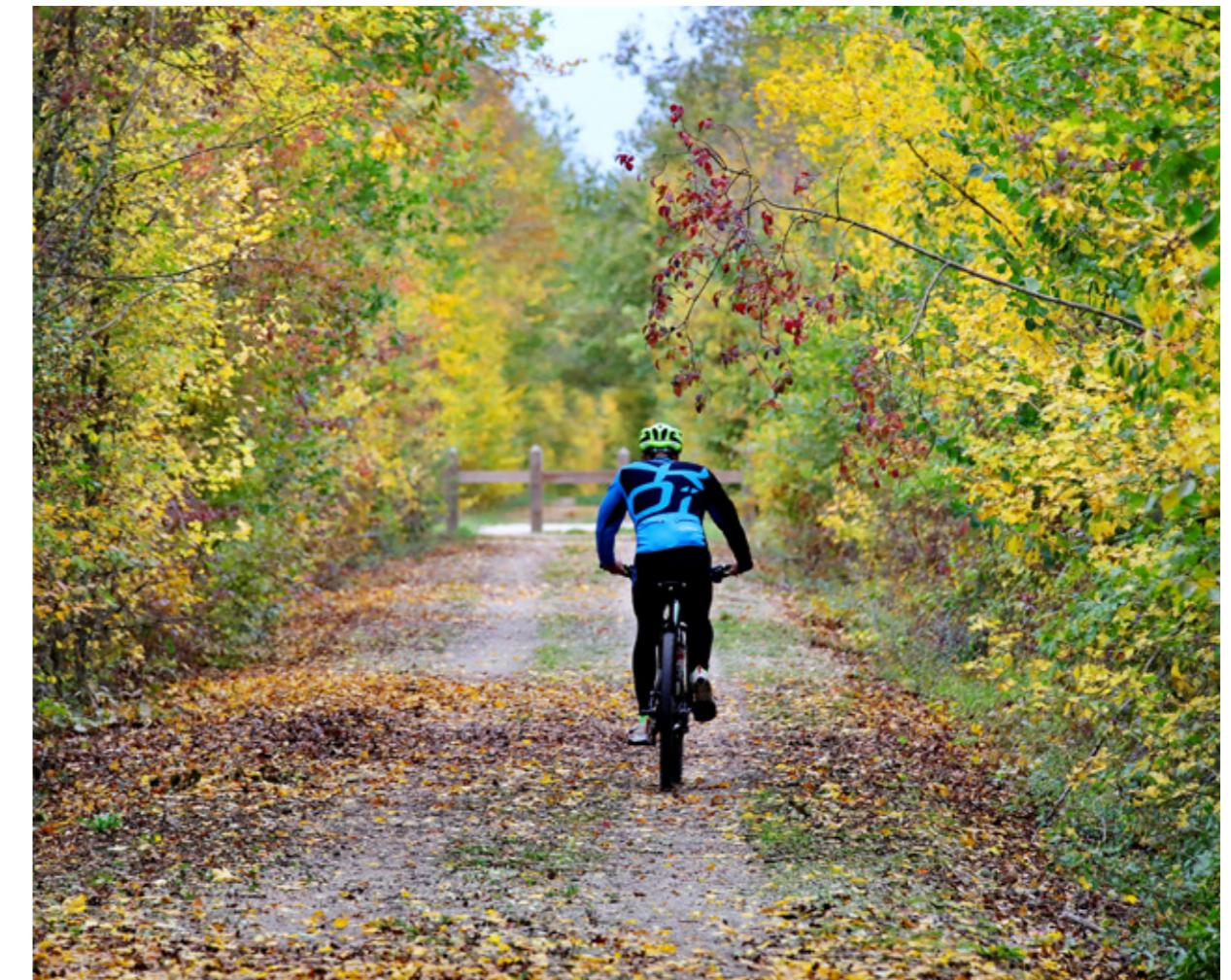
Cette Charte consiste à analyser la place de la forêt au sein du territoire afin de bâtir un projet tenant compte des multiples usages présents. Elle repose pour cela sur une démarche de concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, permettant la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel.

Portée par le Syndicat mixte de la forêt de Haye, cette charte a pour objectif de valoriser le massif dans sa multifonctionnalité et s'articule autour de trois axes :

- **une forêt résiliente**, pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles
- **une forêt gérée durablement**, qui garantisse le maintien des activités économiques de la filière forêt-bois et des équilibres sylvo-cynégétiques
- **une forêt accueillante**, qui joue un rôle social et d'accueil des publics en matière de loisirs, de zones de fraîcheur et de calme ou d'initiation à la nature

Après la parution du diagnostic territorial à l'été 2024, les travaux se sont poursuivis en 2025 avec la définition des orientations et le recensement des actions potentielles qui feront l'objet d'une consultation afin de définir la stratégie décennale pour la forêt de Haye.

Par ailleurs, conscients de la nécessité de mieux identifier les conséquences du changement climatique sur ce milieu naturel remarquable, des travaux relatifs à la mise en place d'un suivi de l'évolution du massif à l'horizon 2050 se mettent progressivement en place afin de mieux accompagner l'adaptation de cette forêt péri-urbaine.



# 03

## EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES

*territoires et les générations*



Fidèle à son engagement en faveur de la solidarité entre les territoires et les générations, la Métropole a renforcé ses actions pour réduire les inégalités et assurer la protection ainsi que l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

### ANIMER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ENTRE ACTEURS DES SOLIDARITÉS

#### **VILLAGE DES SOLIDARITÉS : UNE TROISIÈME ÉDITION EN FORTE PROGRESSION**

La troisième édition du Village des Solidarités s'est tenue le 20 juin 2025 à la salle des fêtes de Gentilly, sur le Plateau de Haye. Inscrit dans la dynamique métropolitaine de soutien aux acteurs de la solidarité, ce rendez-vous a pour objectif de favoriser les échanges entre partenaires, encourager la construction de projets communs et valoriser les porteurs de projets

du territoire. Désormais incontournable, l'événement a rassemblé plus de 90 associations et près de 400 participants, marquant une nette progression par rapport à l'année précédente.

Les participants ont pu déambuler dans un village composé de près de 90 stands, animés par des bénévoles et professionnels des associations. Le programme a été rythmé par plusieurs temps forts comme le rallye-énigme, le « 180 secondes pour convaincre » ou le « photomaton sensible ». Cette édition a également mis à l'honneur les partenaires investis dans le champ de la santé et de la prévention, en lien avec le Contrat Local de Santé.



## 2<sup>e</sup> ÉDITION DES ASSISES MÉTROPOLITAINES SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'EMPLOI

Organisée en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, la 2<sup>e</sup> édition des Assises métropolitaines de la prévention et de la lutte contre les discriminations liées à l'emploi s'est tenue le 4 juin 2025. Cette rencontre a permis de mobiliser les acteurs institutionnels et associatifs engagés sur ces questions et de favoriser un dialogue constructif entre les partenaires. Après la présentation d'initiatives et d'expérimentations locales, comme l'expérimentation MELODI (MEsure LOcale des Discriminations) mesurant les discriminations à l'embauche à travers une opération de testing en masse, fondée sur les critères de genre, d'adresse et d'origine, des tables rondes ont été organisées, dans le but de faire émerger des pistes d'actions concrètes pour renforcer le plan de lutte contre les discriminations.

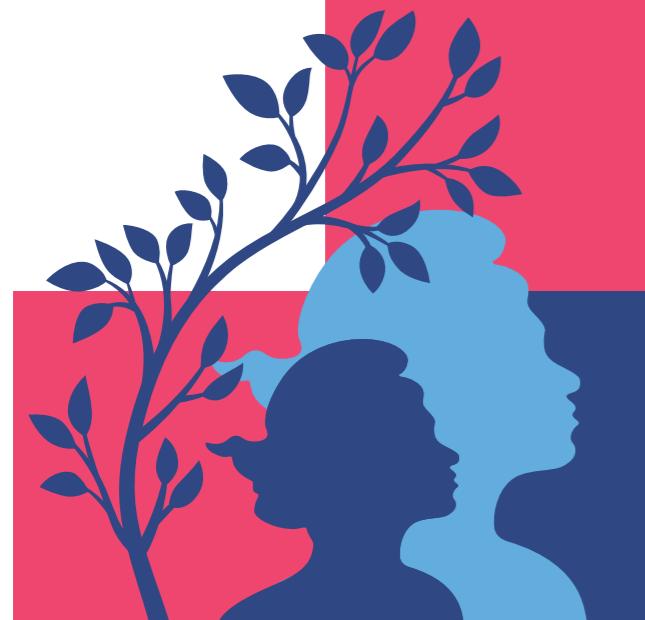


### FORMATION-SENSIBILISATION AUTOUR DE LA LUTTE ET DE LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans le cadre de son programme annuel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la Métropole a organisé deux nouvelles sessions de formation et de sensibilisation à destination des 20 communes du territoire, ainsi que de leurs établissements et associations partenaires.

Ces sessions, animées par le CIDFF de Nancy et France Victimes 54, ont permis de former plus de 60 participants. Les contenus abordés visaient à mieux comprendre les violences conjugales, notamment dans leurs dimensions psychosociales, mieux repérer les situations de violences et améliorer la connaissance des dispositifs et des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

### FORMATION-SENSIBILISATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ



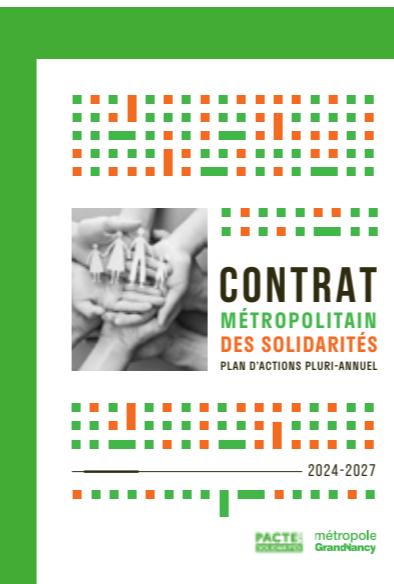
Dans le cadre du Contrat de Ville 2024–2030, et en réponse aux besoins exprimés par les acteurs de terrain, la Métropole a organisé deux sessions de formation et de sensibilisation aux Valeurs de la République et à la Laïcité (VRL), à destination des intervenants actifs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Ces formations ont été mises en œuvre en partenariat avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle, la DREETS et les Francas 54, permettant de former une vingtaine d'acteurs associatifs. Face à l'intérêt suscité, d'autres sessions seront programmées en 2026.

## DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

### MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Pilote du Contrat « Engagements Quartiers 2030 » auprès de l'État et des communes, le Grand Nancy apporte chaque année un soutien spécifique aux acteurs engagés auprès des habitants des huit Quartiers Politique de la Ville (QPV) du territoire. En 2025, plus de 100 porteurs de projets ont ainsi bénéficié de subventions, permettant la mise en œuvre d'un programme riche de près de 300 actions, pour un montant total de financement de plus de 750 000 €. Les projets soutenus couvrent un large éventail de thématiques, comme les domaines de l'éducation et du soutien à la parentalité, à travers des actions

éducatives innovantes ou des ateliers parents-enfants. De nombreux projets visent également à promouvoir les droits culturels des habitants des QPV. Dans cette optique, plusieurs initiatives ont permis de renforcer les liens entre les quartiers et les structures culturelles telles que L'Autre Canal, l'Opéra national de Lorraine, le CCAM ou encore le NJP. Enfin, d'autres actions s'attachent à répondre à des enjeux de santé ou de santé mentale, ou encore à favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants, dans une logique de cohésion sociale et de vivre-ensemble.



### CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS : UN LEVIER D'ACTIONS POUR L'INCLUSION

Le Grand Nancy a poursuivi la mise en œuvre du Contrat Local des Solidarités 2024-2027, avec l'appui d'une ingénierie dédiée et une enveloppe budgétaire de 727 000 €, financée à parité par l'État et la Métropole.

Ce dispositif permet de soutenir des actions ciblées, innovantes et solidaires, répondant aux besoins des publics les plus vulnérables, autour de quatre axes prioritaires :

1. Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance.

Un état des lieux partagé de la précarité étudiante a ainsi permis de définir un programme d'actions prioritaires.

2. Favoriser l'accès à l'emploi pour tous.

Entre autres actions, le dispositif TAPAJ, porté par la CAARUD, propose à des jeunes en situation de précarité et confrontés à des conduites addictives, de réaliser des missions rémunérées à la journée, comme première étape d'un parcours vers l'emploi.

3. Permettre l'accès aux droits essentiels.

À titre d'exemple, l'action « Repas du Soir », organisée par le CCAS de Nancy en lien avec un réseau de partenaires associatifs, a permis d'offrir des repas chauds pendant la période hivernale à destination des publics en grande précarité.

4. Promouvoir une transition écologique solidaire.

Outre la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à une alimentation durable a été mis en avant, à travers notamment le projet « Emplettes et Cagettes », permettant à des collectifs de personnes en situation de précarité de mutualiser leurs achats alimentaires, pour une alimentation digne et durable.

## VERS DE NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE



Signature du Contrat de Ville

Les signatures du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » et du Contrat Métropolitain des Solidarités ont mis en évidence la nécessité de faire évoluer les modalités de participation des habitants en lien avec ces politiques publiques. Accompagnée par OpenCommunity Consulting, la Métropole a engagé une réflexion visant à inventer de nouvelles formes de participation et à renforcer l'implication des habitants et des usagers. Trois axes prioritaires ont été définis :

1. Mieux intégrer la parole des habitants des quartiers prioritaires.

À la suite du baromètre citoyen, une attention particulière a été portée à la prise en compte des retours d'expériences des habitants. Plusieurs actions de terrain ont été menées en « allant-vers » (marché de Vandoeuvre, « Places à Vivre(s) », animations de quartier...). Les volontaires ont ensuite participé à des temps collectifs pour faire émerger des intérêts communs. Cette démarche alimentera les stratégies métropolitaines, en complément des dynamiques portées par les communes.

2. S'appuyer sur la parole des jeunes concernés pour lutter contre la précarité étudiante.

La Métropole a engagé une démarche participative visant à mieux cerner les besoins des étudiants en situation de précarité. Des interventions dans des lieux de distribution d'aide alimentaire ont permis d'identifier une première thématique prioritaire : l'accès à l'emploi.

3. Expérimenter une évaluation participative des politiques publiques par les bénéficiaires de ces actions.

S'inscrivant dans une volonté de faire évoluer les pratiques de gouvernance en associant plus directement les usagers aux décisions qui les concernent, ce troisième axe de travail prendra comme terrain d'expérimentation le dispositif de lutte contre la précarité énergétique.

## ACCUEIL ET INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

**TERRITOIRES D'INTÉGRATION**

La Métropole renforce son rôle dans la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants en situation régulière, en assurant désormais la gestion administrative et financière du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI). Ce contrat, conclu entre l'État et la Métropole, soutient une vingtaine d'actions concrètes élaborées avec les services de l'État et les acteurs locaux. Ces actions visent à accompagner le parcours d'intégration des personnes étrangères durant leurs cinq premières années en France : apprentissage du français, appui à l'emploi, accompagnement des enfants allophones, médiation culturelle, mobilité et accès aux droits.

Reconnu pour la qualité de ses initiatives, le programme a bénéficié d'un financement de 260 000 €, accordé par le ministère de l'Intérieur pour l'année 2025. Une matinée d'échanges réunissant les partenaires du CTAI, l'État et les structures d'accueil des demandeurs d'asile s'est tenue le 9 octobre 2025, dans le cadre de la Semaine de l'Intégration.

## TEST DU NOUVEAU TROLLEY PAR LES USAGERS EN SITUATION DE HANDICAP

Les équipes de Keolis et de la Métropole ont réalisé des tests d'accessibilité des nouveaux aménagements, associant des usagers en situation de handicap.

Cette démarche a permis d'identifier d'éventuels dysfonctionnements avant la mise en circulation, et de recueillir des propositions d'amélioration qui continuent d'être étudiées au fur et à mesure des retours d'expérience. Cette démarche s'inscrit dans un programme global piloté par la Métropole qui anime chaque année une commission intercommunale d'accessibilité.



## LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

S'appuyant sur le Contrat métropolitain des Solidarités signé avec l'État, le Grand Nancy amplifie son engagement en faveur des plus précaires, à travers la mise en place d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Alors que près de 16 % des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique, et que 1 ménage sur 5 est exposé au risque de vulnérabilité énergétique liée au logement, une démarche d'accompagnement des plus fragiles a été confiée à AMLI. Après le repérage des situations en lien avec le FSL Énergie, un diagnostic sociotechnique est réalisé au sein du logement afin d'identifier les causes de cette précarité, puis de mettre en œuvre des solutions d'amélioration.



## UN OUTIL PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, la Métropole, en partenariat avec le fournisseur d'énergie EDF, a financé la création d'un outil interactif, ludique et pédagogique, permettant aux professionnels de l'action sociale de sensibiliser les personnes qu'ils accompagnent. Autour du personnage d'Andy, ce support aborde les questions des économies d'énergie, de l'occupation et de l'entretien d'un logement.



## AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

Considérant que l'eau est un bien essentiel pour tous, la Métropole soutient les personnes en difficulté en finançant une aide au paiement des factures d'eau. Les demandes sont instruites par les CCAS des 20

communes du territoire. En 2025, une campagne de communication a été menée en partenariat avec les CCAS et les bailleurs sociaux afin de mieux faire connaître ce dispositif.

## ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS



Initiation aux arts et sports de rue

Les Rencontres Urbaines de Nancy ont proposé une journée d'initiation aux arts et sports urbains dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, réunissant environ 250 participants. Dans le cadre de la promotion du sport féminin, le stade Marcel Picot a accueilli 12 300 spectateurs lors du match de football opposant les équipes féminines de France et de Suisse.

Par ailleurs, chaque année, la Métropole achète des places auprès des clubs sportifs professionnels du territoire pour les redistribuer aux enfants, jeunes et publics en situation de précarité.

# SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

## DÉPLOIEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



La Métropole poursuit son engagement en faveur d'une dynamique collective au service de la santé sur le territoire. Les priorités consistent à renforcer l'offre de soins de premier recours et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Suite à la signature du Contrat local de Santé (CLS) en septembre 2024, la Métropole, l'ARS et les partenaires du territoire ont engagé la mise en œuvre des premières actions concrètes autour de cinq grands axes : accès à la santé pour tous, promotion des démarches de prévention, meilleure prise en charge de la santé mentale, développement d'un environnement favorable à la santé et déploiement d'une observation territoriale en matière de santé. Quinze actions sont programmées jusqu'en 2028. La Métropole apporte son soutien selon des modalités diverses (ingénierie, coordination, financement), tout en portant elle-même plusieurs initiatives particulières (subvention immobilière, financement de projets de santé publique, convention Parisot...).

## NOUVEAUX APPELS À PROJETS

Deux appels à projets « prévention et promotion de la santé » intégrés au CLS ont été lancés en 2025. Le premier, dédié à la santé mentale et à la nutrition, a permis de soutenir 24 projets associatifs ou communaux pour un montant total de 78 500 €. Le second (des maisons de santé pluridisciplinaires de Villers-lès-Nancy, Tomblaine et Laxou), a financé trois projets de médiation en santé à hauteur de 45 000 €. Cette dynamique partenariale a également mobilisé d'autres financeurs, tels que l'ARS, la Région et le Département.



Projet de la futur maison de santé de Médreville

## AUTRES INITIATIVES MÉTROPOLITAINES

L'action de la Métropole dans le champ de la santé s'est également traduite par le soutien à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles et de centres de santé, afin de renforcer l'offre de soins de proximité sur le territoire. D'autre part, un partenariat avec la Mutualité Française, permet aux communes de bénéficier d'actions de prévention et promotion de la santé en direction de la population. En 2025, une dizaine de communes ont ainsi profité de prestations clés en main autour de thématiques comme la santé des femmes, la santé environnementale ou les relations parents-enfants.

# ACTIONS POUR LES JEUNES



## FONDS D'AIDE AUX JEUNES

## LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, non étudiants et résidant sur le territoire métropolitain. Géré par la Mission Locale, ce dispositif intervient à titre subsidiaire, lorsque les autres aides disponibles ont été épuisées. Il permet de lever les freins à l'insertion (aide à la mobilité, à la subsistance, formation) et de soutenir des projets collectifs.

En 2025, le FAJ a notamment financé les chantiers jeunes de la Plage des 2 Rives. Des jeunes éloignés de l'emploi ont ainsi pu avoir une première expérience salariée valorisante au service des habitants et usagers (missions d'entretien courant, logistique, accompagnement et sensibilisation du public).

## SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

Engagée en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants, la Métropole a soutenu en 2025 différents dispositifs : 1 000 € alloués à l'Université de Lorraine pour le forum « Stage en Poche », 1 800 € attribués à l'association Forum Est-Horizon pour la 42<sup>e</sup> édition de son forum au Centre Prouvé de Nancy, ainsi qu'une subvention de 10 000 € au Club AtouTalent pour ses actions destinées aux étudiants en cycle court (BTS, BUT).



## LES ÉPICERIES SOCIALES

### AGORAÉ

En 2025, la Métropole a soutenu financièrement les deux épiceries sociales Agoraé, portées par la Fédération étudiante de Lorraine (Fédélor). Adhérentes de la Banque Alimentaire, elles sont dédiées à l'accueil d'étudiants en situation de précarité alimentaire.

Pour l'année universitaire 2024-25, elles comptaient 874 bénéficiaires, orientés par les services sociaux du CROUS Lorraine, de l'Université de Lorraine et du CHRU de Nancy.



## SOUTIEN AU DISPOSITIF « AIDE SPÉCIFIQUE » DU CROUS LORRAINE

En 2025, la Métropole a renouvelé sa subvention de 16 000 € en faveur du dispositif d'action sociale « Aide Spécifique » porté par le CROUS Lorraine. Ce dispositif permet de soutenir les étudiants en difficulté, à travers des aides annuelles destinées aux étudiants confrontés à des difficultés durables et qui ne bénéficient pas de bourses sur critères sociaux, ainsi que des aides ponctuelles pour les étudiants boursiers ou non boursiers rencontrant une situation exceptionnelle au cours de l'année.

CROUS Monbois Libération



## UNE FOIRE À L'ÉQUIPEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

La 3<sup>e</sup> édition de la Foire à l'équipement a eu lieu le samedi 6 septembre 2025, à la salle des fêtes de Gentilly, en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, la Ville de Nancy, l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine. Organisé par le collectif local du réemploi Le Levier, cet événement a reçu le soutien de la Métropole sous la forme d'une subvention de 9 000 € et la prise en charge du plan de communication. Grâce à des produits provenant de la filière du réemploi, la Foire à l'équipement entend aider les étudiants à s'installer de manière écologique et économique. Cette 3<sup>e</sup> édition a attiré plus de 1 100 jeunes.

L'événement a rassemblé de nombreux acteurs locaux du réemploi : ENVIE, la Benne Idée, la Fabrique, De Laine en Rêves, Si l'on se parlait, Le Relais, SOS futur, les Ecollecteurs, Dynamo, Garoblicious, Infosel ULIS, Rebond ULIS, Cultures et partages, Aux Temps Recyclés, Super Kwetsch, les Ateliers Croix Rouge, Réciprocité, Emmaüs, la Pulperie, Sand'création, Tricot Couture Service, le réseau des Repair'cafés.

D'autres acteurs locaux étaient présents lors de cette journée : côté Métropole du Grand Nancy, la Maison du Vélo et les Ambassadeurs de la prévention et du tri ; La Ligue Grand Est du Sport Universitaire et sa zone de gratuité dédiée aux vêtements de sport ; le CROUS Lorraine et la MEIJE avec des stands d'information utiles pour les étudiants ; Et l'association Vert T' Go qui a assuré la partie restauration.

Des animations « Do it yourself » et une animation musicale proposée par Radio Fajet ont ponctué cette journée conviviale et engagée.



# 04

## ÉPANOUISEMENT DE CHACUN DANS

*un cadre de vie satisfaisant*



Le bien-vivre ensemble passe par l'épanouissement de tous. En 2025, la Métropole a poursuivi et engagé différentes actions visant à garantir aux habitants un cadre de vie agréable et des services leur facilitant le quotidien et une meilleure santé.

## ŒUVRER POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

### ÉTUDES URBAINES SUR LE TECHNOPÔLE HENRI-POINCARÉ

Au regard des projets hospitaliers et universitaires sur le Technopôle Henri-Poincaré (THP), la Métropole du Grand Nancy a souhaité en 2024 compléter les études urbaines précédemment menées, afin d'avoir une vision complète et approfondie du territoire. Ces études ont été confiées au groupement Leclercq Associés en octobre 2024.

Des comptages effectués en décembre 2024 ont abouti à un diagnostic des mobilités, remis en juillet par le bureau d'études Citec. Ce diagnostic servira de base pour développer à l'automne 2025 plusieurs scénarios d'aménagement, partagés avec le CHRU, la Communauté de communes de Moselle-et-Madon, les communes de Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy, ainsi qu'avec les différents acteurs du territoire (Université de Lorraine, acteurs économiques, etc.).

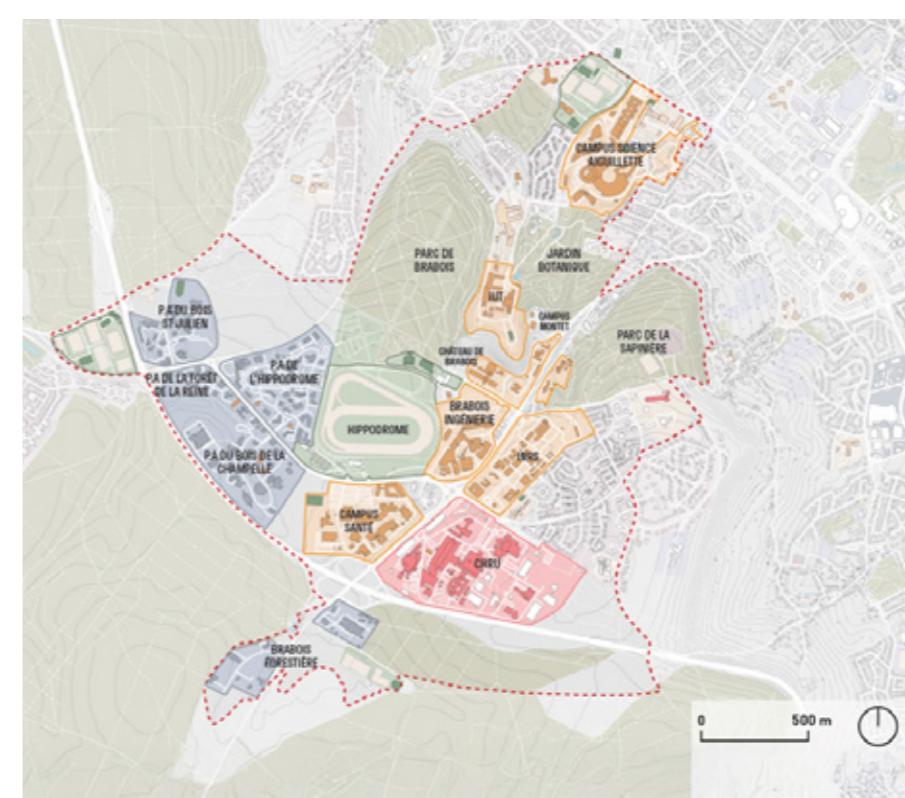
L'environnement et la santé tiendront également une place prépondérante dans ce projet. En effet, la ville, en tant que cadre de vie et miroir socio-économique, influence significativement la santé et le bien-être des populations. L'intégration de certains enjeux, comme la transition écologique, la végétalisation, le développement des mobilités actives ou encore la réduction des îlots de chaleur, conditionnent les opérations d'aménagements urbains.

À ce titre, la Métropole a confié à l'Atelier de santé urbaine, membre de l'équipe conduite par Leclercq Associés, l'élaboration d'un diagnostic en vue de définir les enjeux et orientations en matière de santé-environnement. Cette action, inscrite dans le Contrat local de santé, bénéficie par ailleurs d'un accompagnement et d'une subvention de l'Agence régionale de santé Grand Est, dans le cadre d'un appel à projet. Le diagnostic sera livré à l'automne 2025.

Enfin, l'élaboration d'un plan guide global pour l'ensemble du secteur est actuellement en cours par Leclercq Associé. Plusieurs axes de travail ont été définis dans ce cadre :

1. Renforcer les liens entre les entités du Technopôle ;
2. Crée un nouveau maillage en lien avec les mobilités ;
3. Valoriser un ensemble paysager exceptionnel ;
4. Développer et renforcer des polarités ;
5. Faciliter les accès du Technopôle.

Une fois achevé, puis validé vers fin 2025-début 2026, le plan guide permettra de définir les orientations d'aménagement et de programmation dès début 2026, avant leur intégration dans le PLUi par une procédure de modification en 2026-2027.



**PLUi**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
DU GRAND NANCY

**APPROBATION DU  
PROJET DE PLUi HD**

Le Conseil métropolitain a arrêté son projet de Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat Déplacement (PLUi HD) le 26 septembre 2024. Étape décisive, mais pas encore définitive, la procédure d'élaboration du PLUi HD s'est poursuivie, fin 2024 et début 2025, avec une phase plus administrative de recueil d'avis des personnes publiques associées et des communes, puis avec l'enquête publique réglementaire d'un mois.

Malgré les recherches de consensus et le travail fin réalisé avec chacune des 20 communes, trois communes ont officiellement émis un avis défavorable (Heillecourt, Laxou et Tomblaine), nécessitant de procéder à un second arrêt du projet de PLUi HD le 14 février 2025, de façon identique à celui arrêté en septembre 2024.

Le projet de PLUi HD a ensuite été soumis à enquête publique, du 2 avril au 2 mai 2025, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, afin de recueillir les avis et les observations du public.

La commission d'enquête publique a émis un avis favorable au projet, sans aucune réserve, mais assorti des trois recommandations suivantes :

- L'intégration des modifications listées par la Métropole du Grand Nancy dans son mémoire en réponse ;
- La reprise de la rédaction de documents relatifs à des secteurs de projet délicats pour les améliorer, en prenant en compte les inquiétudes et propositions des habitants et collectivités locales ;
- Le fait de ne pas fixer de seuil maximal à la taille des logements en zone agricole.

La commission d'enquête a salué la qualité du projet, qui lui semble propre à harmoniser les réglementations jusqu'alors hétérogènes des 20 communes, dans le sens des orientations très clairement définies par le Projet d'aménagement et

de développement durable (PADD) et conformes à la législation :

- Sobriété foncière face au besoin de logements ;
- Respect de la nature dans une zone urbanisée ;
- Qualité de la vie dans un habitat bien structuré et mobilités pertinentes dans un contexte de changement climatique.

La commission d'enquête a particulièrement apprécié la cohérence entre les grandes orientations du PADD et la planification et la spatialisation des secteurs de projets. Concernant l'intérêt général du projet, la commission a indiqué que ce document de planification fixe des orientations pertinentes pour les vingt années à venir. Concernant l'acceptabilité sociale du projet, la commission souhaite que la Métropole amplifie le travail d'explication et d'argumentation auprès de la population.

Après une dernière conférence intercommunale organisée le 12 juin 2025, l'ultime étape de la procédure d'élaboration du PLUi HD du Grand Nancy consistera en l'approbation du projet lors du conseil métropolitain du 6 novembre 2025.

Pour rappel, le PLUi HD vise la mise en œuvre d'objectifs ambitieux :

- **Préserver l'armature verte et bleue de la Métropole et limiter la consommation des terres naturelles et agricoles :**
  - réduction de 55% de la consommation de terres agricoles tous les dix ans d'ici 2040, soit au-delà de l'obligation réglementaire nationale fixée à 50% de réduction ;
  - réduction nette de 492 hectares d'anciennes zones urbaines ou de réserves foncières en zone naturelle ou agricole ;
  - près de 80% du développement en renouvellement urbain et même 90% pour le foncier dédié à l'habitat.
- **Développer la nature en ville, préserver des espaces de respiration et de fraîcheur désimperméabilisés et végétalisés, préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'identité des quartiers, tout en les inscrivant dans une dynamique contemporaine :**
  - davantage de zones préservées pour la nature en ville au sein du tissu urbain, avec 538 ha protégés contre 190 ha précédemment ;
  - 150 ensembles urbains avec des règles adaptées, afin d'en maintenir les caractéristiques et l'homogénéité tout en permettant leur évolution ;
  - environ 3 500 bâtiments à préserver et à mettre en valeur, en plus des protections liées aux monuments historiques et à leurs abords.

**• Garantir une offre de logements accessibles pour tous :**

- création de 19 000 logements d'ici 2042 à l'échelle de la métropole, dont un quart en réutilisation de logements existants, avec réévaluation du phasage des projets tous les trois ans ;
- maintien du taux de 26% de logement social à l'échelle de l'agglomération et accélération du développement de l'offre de logements en accession abordable pour les familles.

**• Garantir une offre de foncier et d'immobilier lisible et adaptée à la stratégie économique :**

- en consolidant et en accompagnant la commercialisation des sites existants ;
- en requalifiant des sites existants et en friches pour une occupation économique, mais aussi en explorant les possibilités de densification et de transformation des espaces économiques existants (une centaine d'hectares environ) ;
- en limitant le développement en extension urbaine à seulement 51 ha d'ici 2040.

**• Apaiser la ville et accompagner le développement urbain par une offre de mobilités plus durables :**

- des objectifs de part modale mobilités ambitieux à horizon 2030-2035 :
  - vélo : 12 à 14% (contre 3% aujourd'hui)
  - marche : 38 à 40% (contre 36% aujourd'hui)
  - Transports en commun : 15 à 16% (contre 11% aujourd'hui)
  - voiture : 30 à 35% (contre 50% aujourd'hui)
- des normes de stationnement tenant compte de l'offre en transports en commun et modes doux, favorisant davantage la réhabilitation, la mutualisation des usages et les logements abordables.





## ÉLABORATION DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

La première partie de l'année 2025 a permis de finaliser les travaux d'élaboration du futur Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), notamment le règlement écrit et le zonage correspondant, en lien étroit avec chaque commune, les partenaires et les habitants. Le conseil métropolitain du 19 juin 2025 a approuvé le bilan de la concertation menée tout au long de l'élaboration du RLPi et en a arrêté le projet.

La concertation sur le RLPi s'est déroulée du 11 avril 2022 au 20 mars 2025. Elle a comporté plusieurs temps forts et moments d'échanges, parmi lesquels :

- des ateliers de travail avec l'ensemble des communes de la Métropole ;
- des réunions publiques ouvertes à tous ;
- des réunions avec les acteurs économiques et associatifs (professionnels de l'affichage, associations de commerçants, associations environnementales, et membres du Conseil de développement durable) ;
- des réunions avec les personnes publiques associées.

Le projet de RLPi vise à réglementer les formats et les conditions d'implantation des publicités, des enseignes et des pré-enseignes, situées sur le domaine public et les terrains privés et visibles depuis les voies ouvertes à la circulation publique. Il permet d'adapter la réglementation nationale :

- en instaurant des règles plus restrictives ;
- en dérogeant, par exception et de manière justifiée, au principe d'interdiction de la publicité dans certains secteurs protégés listés par le Code de l'environnement ;
- en délimitant des zones de publicité avec des règles graduées, selon la sensibilité paysagère et patrimoniale des lieux.

Les orientations débattues et poursuivies par la Métropole dans le cadre de l'élaboration du RLPi sont :

1. Valoriser les perceptions des centres-villes et des secteurs patrimoniaux ;
2. Améliorer la qualité du cadre de vie par un affichage plus limité en zone résidentielle ;

3. Préserver les abords de la Meurthe, des rivières et des canaux, ainsi que les abords des grands parcs ;
4. Améliorer l'insertion paysagère de chaque secteur commercial et d'activités en répondant à leurs besoins particuliers ;
5. Adapter l'affichage aux dimensions des axes principaux du territoire, en fonction des impacts paysagers locaux ;
6. Encadrer l'affichage lumineux et numérique pour préserver la qualité du cadre de vie et limiter ses impacts écologiques.

Le projet de RLPi arrêté par la Métropole du Grand Nancy permet notamment :

- de préserver les espaces naturels de toute publicité ;
- d'interdire la publicité dans les secteurs patrimoniaux, sauf sur le mobilier urbain ;
- de diminuer les formats autorisés dans les secteurs mixtes résidentiels, tout en conservant les grands formats pour les zones d'activités et dans les zones d'axes structurants ;
- de limiter la concentration de dispositifs de manière à désencombrer le paysage ;
- d'interdire les dispositifs numériques dans toutes les zones, sauf dans les zones d'activités et dans les zones d'axes structurants ;
- d'interdire les dispositifs numériques sur le mobilier urbain ;
- d'encadrer les écrans numériques situés à l'intérieur des vitrines ;
- d'étendre les plages d'extinction nocturne des dispositifs lumineux.

Le projet de RLPi arrêté en juin 2025 par le conseil métropolitain a été transmis pour avis aux communes membres de la Métropole et aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'à la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) qui a rendu un avis favorable.

Suite à l'avis défavorable du conseil municipal de la ville de Laxou le 6 octobre 2025, le RLPi doit désormais et réglementairement faire l'objet d'un nouvel arrêté en conseil métropolitain.

Au regard des délais réglementaires et des échéances municipales, l'enquête publique pourra être organisée au plus tôt à l'été 2026 et le RLPi soumis à approbation à l'automne 2026.



## URBANISME TRANSITOIRE DANS LE QUARTIER NANCY CENTRE GARE

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à transformer progressivement le quartier Nancy Centre Gare pour améliorer la qualité de vie des habitants, offrir une meilleure lisibilité des cheminement et créer un environnement plus agréable et verdoyant.

Dans l'attente d'aménagements pérennes, des aménagements transitoires ont vu le jour en 2024 sur la place Simone-Veil, comprenant de nouvelles assises, des îlots en bois végétalisés et l'installation de 70 arbres en pot.

Les opérations d'urbanisme transitoire se poursuivront sur la période 2025-2027, avec le collectif mené par le cabinet « Vraiment Vraiment ». Dès l'automne 2025, des travaux sont programmés pour amplifier les aménagements transitoires de la place Simone-Veil et démarquer de nouveaux aménagements sur la place de la République.

### Place Simone-Veil :

- Une exposition sur la transformation de la place à la fin du mois de septembre.
- Courant octobre-novembre, la place se transforme.

Les assises métalliques disparaissent au profit d'un nouveau mobilier en bois végétalisé, qui viendra habiller le centre de la place. La végétation actuelle est déplacée pour intégrer ces nouveaux mobiliers, l'objectif étant de pouvoir offrir des assises à l'ombre au milieu de cette place très « aride », notamment lors des périodes estivales.

- Ces aménagements complémentaires ont été finalisés fin novembre au moment du lancement des festivités de la Saint-Nicolas.

### Place de la République :

- En attendant la réalisation de la seconde partie des espaces publics, il est prévu de réaliser deux zones d'attente avec des assises et des reports d'information des transports pour les usagers, ainsi qu'un marquage au sol pour diriger le flux des voyageurs entre la gare et la ligne 1 du trolley.
- Ces aménagements se maintiendront jusqu'à la réalisation des aménagements définitifs.

En 2026, les travaux d'urbanisme transitoire se poursuivront. Des aménagements sont en cours de réflexion concernant :

- L'ilot E de la ZAC Nancy Grand Cœur, ainsi que le pont des Fusillés ;
- Un petit tronçon du futur parc Saint-Georges / Urbanloop sur le secteur de Rives-de-Meurthe Nord.



Pavillon « Les rameaux » place Simone-Veil



Aménagement du quai Florentin

construction. Ce nouveau maillage permettra en outre de créer des îlots de fraîcheur et favorisera un cadre de vie plus qualitatif.

Après une première phase de concertation avec les habitants (deux ateliers organisés en décembre 2022 et avril 2023), les nouveaux aménagements des espaces publics du quai Florentin et du square Guinet ont été livrés le 5 juillet 2025.

La majorité des demandes énoncées par les habitants a été prise en compte, à savoir une large désimperméabilisation et végétalisation des espaces, essentiellement par la plantation de 173 arbres, et un mobilier urbain comprenant, entre autres, des bains de soleil, des bancs et des tables de ping-pong.

Les travaux ont également permis de rendre le quai accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux vélos et plus largement aux piétons, puisque le tronçon situé entre le Kinépolis et la rue Guinet est désormais fermé à la circulation. Ces nouveaux aménagements ont par ailleurs permis de transformer le square Guinet en parking paysager, comme souhaité par les riverains.



ZAC Biancamaria Secteur C

## ZAC BIANCAMARIA

L'écoquartier Biancamaria est une opération de reconquête urbaine d'une superficie de 9,6 hectares, située en entrée d'agglomération sur le territoire de Vandœuvre-lès-Nancy et en limite de Nancy. Conformément au dossier de réalisation approuvé le 5 novembre 2010, cette opération comporte quatre

tranches opérationnelles et aboutira à terme à la réalisation d'un programme d'environ 680 à 750 logements.

La conception de cet écoquartier à vocation mixte vise à privilégier une insertion urbaine intelligente, car bien adaptée au contexte local, et à optimiser l'ensemble des fonctionnalités de la vie quotidienne, notamment en termes de mobilité, de mixité sociale et de qualité du cadre de vie. Les deux premières phases (secteurs A et B) correspondent au cœur de quartier, dont 10 des 13 îlots sont aujourd'hui livrés. Sur l'un des trois îlots restants, un programme de 23 logements porté par Rive Gauche immobilier pour le compte de Vivest est en cours de réalisation.

De l'autre côté de la rue du 8<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie, la troisième phase (secteur C) est pratiquement terminée, puisque seule la seconde écurie, dont le permis de construire est en cours d'instruction, reste à réhabiliter pour accueillir des bureaux et une salle de réception. Les aménagements définitifs des espaces publics de ce secteur sont, pour leur part, achevés.

## ZAC AUSTRASIE

Un nouveau schéma directeur pour la ZAC Austrasie à Nancy a été approuvé en mai 2022 et présenté en réunion publique au mois de septembre suivant. Les premières actions ont ensuite été engagées.

Ce nouveau schéma directeur visait à intégrer dans le quartier davantage de nature en ville et d'espaces de respiration, notamment à travers un maillage d'espaces publics verts composés de liaisons douces végétalisées et d'emprises destinées à des jardins partagés et des vergers collectifs plutôt qu'à la

construction. Ce nouveau maillage permettra en outre de créer des îlots de fraîcheur et favorisera un cadre de vie plus qualitatif.

Après une première phase de concertation avec les habitants (deux ateliers organisés en décembre 2022 et avril 2023), les nouveaux aménagements des espaces publics du quai Florentin et du square Guinet ont été livrés le 5 juillet 2025.

La majorité des demandes énoncées par les habitants a été prise en compte, à savoir une large désimperméabilisation et végétalisation des espaces, essentiellement par la plantation de 173 arbres, et un mobilier urbain comprenant, entre autres, des bains de soleil, des bancs et des tables de ping-pong.

Les travaux ont également permis de rendre le quai accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux vélos et plus largement aux piétons, puisque le tronçon situé entre le Kinépolis et la rue Guinet est désormais fermé à la circulation. Ces nouveaux aménagements ont par ailleurs permis de transformer le square Guinet en parking paysager, comme souhaité par les riverains.

## ZAC DE LA HAIE CERLIN & DE LA LOUVIÈRE

La ZAC de la Louvière à Seichamps propose un programme d'activités commerciales et artisanales sur environ 10 hectares, en bordure de la route de Sarreguemines. Située en entrée de la commune et de la Métropole, la ZAC de la Louvière est contiguë à celle de la Haie Cerlin, et donc complémentaire dans le projet urbain.

Une maison de santé pluriprofessionnelle y verra prochainement le jour. Les travaux ont débuté fin juillet 2025. Cette nouvelle structure accueillera une pharmacie, un laboratoire d'analyses, ainsi que divers professionnels de santé : médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, ophtalmologue et chirurgiens-dentistes.

De son côté, le projet à vocation habitat de la ZAC de la Haie Cerlin, dont le nombre de logements attendus est d'environ 400, maintient ses engagements en matière de développement durable, à savoir :

- la mixité sociale et la diversité des formes urbaines, par une offre variée de logements (collectifs ou individuels, privés ou sociaux, en accession ou en location) ;
- la performance énergétique, grâce à l'implantation de deux programmes passifs et au maintien du dispositif innovant d'éco-conditionnalité, mis en place par la Métropole pour les lots libres ;
- l'environnement avec, d'une part, une forte intégration paysagère des projets et, d'autre part, des emprises réservées au maintien de vergers, à

un jardin partagé, ainsi qu'à des espaces naturels de jeux, complétés par un city-stade. Les voiries sont également agrémentées de cours vertes, favorisant à la fois la biodiversité et la qualité des espaces publics.

- les mobilités, par la proximité directe du terminus de la ligne Tempo 3 et le passage de la ligne 15 au sein du quartier, ainsi que par la hiérarchisation de la trame viaire avec les cours vertes classées en zones de rencontre.

L'aménagement des quatre phases qui composent le projet est désormais terminé (à l'exception des aménagements définitifs au droit des constructions à venir) et plusieurs programmes ont été livrés cette année. Il s'agit notamment des deux programmes portés par la Scop Le Nid, l'un pour son propre compte (comportant 21 logements individuels groupés en accession sociale) et l'autre pour l'Office métropolitain de l'habitat (comportant 30 logements collectifs sociaux relevant des obligations de reconstitution ANRU). Leur livraison a eu lieu en début d'année 2025.

Les chantiers se poursuivent sur d'autres îlots, dont un programme de 44 logements de typologies différentes porté par le promoteur Nexity. Livraison prévue en 2026.

Autre chantier en cours : le programme de 30 logements en locatif social porté par Batigère et les sept logements individuels groupés en accession sociale porté par Batigère Maison Familiale. Livraison attendue pour mi-2026.



## NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les nouveaux projets de renouvellement urbain (NPRU) visent la transformation profonde de certains quartiers prioritaires de la ville, selon un périmètre défini par l'État. Ils sont menés en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Action Logement, les communes et les bailleurs sociaux, et mobilisent des financements exceptionnels.

Ces projets d'ampleur, menés sur le long terme, ne consistent pas en de simples actions de rénovation ou d'entretien. Le but est de transformer et d'améliorer le cadre de vie des habitants, de mieux relier les quartiers concernés au reste de l'agglomération, de diversifier les types de logements existants, d'augmenter la mixité sociale (notamment en milieu scolaire) et de valoriser durablement l'image des quartiers.

Les NPRU peuvent passer par des opérations variées : aménagement d'espace public, rénovation lourde ou déconstruction de logements sociaux, construction d'équipement public de proximité (médiathèque, MJC, école), etc.

Le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) a été engagé sur 4 secteurs de la Métropole pour la période 2017-2030 : le Plateau de Haye à Nancy, Maxéville et Laxou ; les Provinces à Laxou ; Haussimont à Nancy et Vand'Est-Etoile-Forêt Noire à Vandœuvre-lès-Nancy.

### CHIFFRES CLÉS

- **123** opérations portées par **14** maîtres d'ouvrage et **10** financeurs publics impliqués

- Près de **350** millions € d'investissement pour le logement social, subventionné à hauteur de **100** millions €.

- Plus de **1 300** logements sociaux réhabilités
- Plus de **1 800** logements sociaux déconstruits
- Plus de **1 300** logements sociaux à reconstituer, sur l'ensemble de l'agglomération

- **10** équipements publics, commerciaux ou économiques créés ou réaménagés, pour un investissement de plus de **50** millions €.

- Plus de **200 000 m<sup>2</sup>** d'espace public créés ou réaménagés, soit **20** hectares, pour un investissement de près de **43** millions €.

- Près de **1 000** ménages relogés, dont **37 %** hors quartier prioritaire de la ville et près de **25 %** dans un logement neuf (avancement au 1<sup>er</sup> trimestre 2025).

- Plus de **150 000** heures d'insertion réalisées grâce aux clauses d'insertion soit **94** équivalent temps plein (avancement au 1<sup>er</sup> trimestre 2025).

Au titre de l'année 2024-2025, trois grandes actions peuvent être mises en exergue :

- **Remise en location des premiers logements réhabilités du Cèdre Bleu**

L'Office métropolitain de l'habitat du Grand Nancy (OMh) a engagé une réhabilitation très ambitieuse des deux barres emblématiques du Plateau-de-Haye : le Cèdre Bleu (299 logements réhabilités) et le Tilleul Argenté (414 logements réhabilités). Ces réhabilitations allient recomposition des logements, création-extension de balcons et réhabilitation thermique exemplaire.

- **En parallèle, une déconstruction partielle des bâtiments a été opérée, supprimant 195 logements pour le Cèdre Bleu et 229 pour le Tilleul Argenté**

Ces déconstructions ont permis de diviser chacune des barres en trois bâtiments distincts, modifiant profondément la forme urbaine visible dans l'ensemble de l'agglomération et le volume du bâti, avec un impact sur les modes d'habiter.

À partir de mai 2024, l'OMh a commencé à remettre en location les premiers logements réhabilités. Ceux-ci accueillent aujourd'hui d'anciens et de nouveaux habitants du quartier, dans un cadre de vie plus confortable et écologique.

- **Aménagements d'espaces publics**

En 2024-2025, d'importants travaux d'aménagement ont été menés sur les espaces publics, afin de les rafraîchir, d'améliorer la gestion des eaux pluviales, d'apaiser la circulation et de favoriser les mobilités actives :

- Sur le Plateau de Haye, les travaux ont commencé fin 2024 sur l'avenue Raymond Pinchard à Nancy. Les travaux se sont poursuivis sur le secteur de l'avenue du Rhin et du parc de Gentilly.

- Sur les Provinces à Laxou, les travaux ont commencé sur le secteur Nord-Ouest en avril 2025 et se prolongeront jusqu'à 2028 sur l'ensemble des secteurs du quartier. Le but y est de restructurer l'organisation des rues et d'améliorer les circulations et la visibilité.

- Sur les deux quartiers, les travaux ont notamment permis d'augmenter la végétalisation, de créer des noues d'infiltration des eaux pluviales, de désimperméabiliser les places de stationnement, de créer des voies dédiées aux mobilités actives, etc. De nouvelles voiries ont également été créées et de nouvelles parcelles connectées aux réseaux techniques, permettant de préparer les futures constructions (collège, maison de santé, logements, etc.).

- D'importants travaux d'espaces publics sont en cours de préparation sur le secteur Vand'Est-Etoile à Vandœuvre pour un démarrage en 2027.

- **Action de collecte et de valorisation de la mémoire du quartier des Provinces**

Avant transformation complète, un projet de valorisation de la mémoire du quartier a été mis en œuvre aux Provinces à Laxou, à travers le recueil de récits de vie des habitants. Baptisé « Raconte-moi... Mille et une viles ! ».

Ce projet a été confié à l'équipe artistique de Poétique Publique qui, de septembre à décembre 2025, ira à la rencontre des habitants pour échanger, écouter et enregistrer les récits individuels ou collectifs. Ces récits seront ensuite restitués pour créer un « bien commun » autour de l'identité du quartier, lors d'un spectacle gratuit présenté le 12 décembre à la salle Europe, puis via des podcasts disponibles à partir de QR codes posés sur le mobilier urbain, créant une balade sonore dans le quartier.



Chantier d'espace public des Provinces



Chantier du Cèdre Bleu

## DISPOSITIF « AMBASSADEURS VIE ÉTUDIANTE »

Parmi les actions de la Feuille de route métropolitaine « Vie étudiante 2024-2028 » figurait le projet de création d'un réseau d'Ambassadeurs Vie étudiante.

L'objectif de cette action de terrain innovante : aller à la rencontre des étudiants sur leurs lieux de vie et d'études pour à la fois les informer des dispositifs qui leur sont destinés et pour recueillir leurs besoins et propositions autour des enjeux de la vie étudiante, tels que le logement, les mobilités, la culture, la santé ou l'inclusion.

Dans une dynamique de co-construction, la Métropole a confié à l'AFEV la réalisation d'une phase expérimentale du projet, de janvier à mai 2025.



Trois volontaires en Service Civique, accompagnés par l'équipe salariée de l'association, se sont ainsi rendus sur plusieurs campus du Grand Nancy pour échanger avec les étudiants.

Cette mission expérimentale s'est révélée très concluante : entre 450 et 600 étudiants ont été rencontrés lors de 37 interventions, sur 9 campus et écoles du territoire métropolitain. L'AFEV a récolté de nombreuses attentes et propositions sur les thématiques abordées. Le dispositif sera de ce fait reconduit durant l'année universitaire 2025-2026, avec de nouvelles thématiques.



## AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ DES AGENTS

Dans le cadre du plan d'amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents, le bâtiment accueillant les services administratifs du Féru des Sciences et le Laboratoire d'Archéologie des Métaux a fait l'objet d'un désamiantage complet et d'une rénovation des locaux.

Réalisés par une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets amiantés, les travaux ont été effectués dans le strict respect des règles de sécurité des personnes travaillant au sein du bâtiment ou circulant aux abords (planification des présences, calfeutrage des locaux, mise sous scellés des déchets, sécurisation des accès...).

Selon ce même plan, le bâtiment a aussi bénéficié de l'isolation acoustique des gaines techniques et une climatisation réversible a été installée, afin d'améliorer le confort de travail en été et d'optimiser la production de chauffage en hiver.

## CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ : ET DE 4 !

En 2025, la Métropole du Grand Nancy a conclu deux nouveaux contrats de réciprocité avec les intercommunalités voisines.

Après Moselle et Madon et le Bassin de Pompey l'année précédente, c'est au tour des communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois de contractualiser avec le Grand Nancy pour renforcer les coopérations à l'échelle du bassin de vie grand-nancéien.

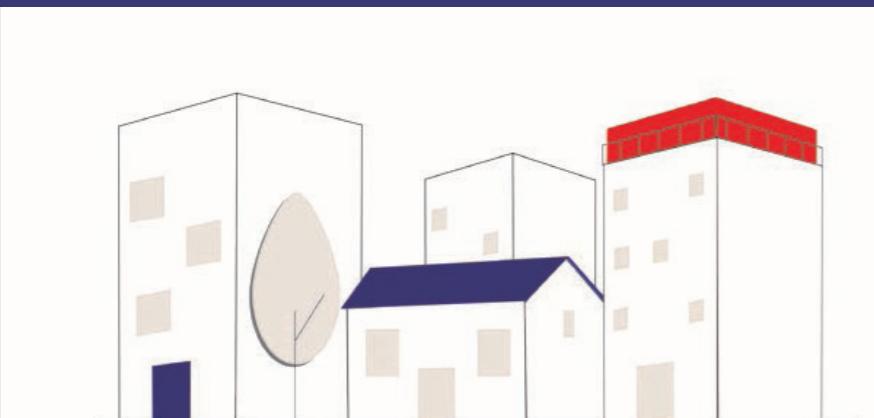
À l'appui d'un diagnostic des interdépendances réalisé par l'agence SCALEN, ces contrats déclinent plusieurs axes de partenariats pour les années à venir :

- Développer un projet de mobilité partagé à l'échelle du bassin de proximité (interconnexions cyclables, pôles d'échanges multimodaux, ...);
- Valoriser nos déchets, avec la création d'un Groupement d'Autorités Concédantes pour la gestion de l'unité de valorisation énergétique de Ludres ;

- Construire une offre touristique coordonnée (autour de Nancy thermal, du patrimoine historique, industriel ou du tourisme vert).

D'autres thématiques illustrent les spécificités de chacun des territoires ou répondent à des problématiques particulières : culture et filières alimentaires de proximité (dans la perspective du futur Marché d'Intérêt Local) pour Seille et Grand Couronné, territoires d'industrie et protection de la ressource en eau pour les Pays du Sel et du Vermois.

Avec ces 2 nouveaux contrats de réciprocité, c'est un programme de travail chargé qui s'amorce pour les prochaines années, au service d'un co-développement harmonieux du bassin grand-nancéien et de la qualité de vie de ses habitants.



## PLAN QUINQUENNIAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

### LOGEMENT D'ABORD » : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE VISANT L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

À l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, la politique de l'habitat vise à déployer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins de l'ensemble des ménages, y compris les plus modestes.

Un travail d'expérimentation et de généralisation de l'accès direct au logement pour des publics défavorisés, voire marginalisés, s'est concrétisé dès 2020, grâce à l'engagement de la Métropole dans le second appel à manifestation d'intérêt pour le plan « Logement d'abord » lancé par l'État.

Cette politique publique a pour vocation de favoriser l'accès au logement pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Ainsi, la démarche « Logement d'abord » vient renforcer une politique métropolitaine de l'habitat et des solidarités, déjà particulièrement structurée grâce à la contribution de nombreux partenaires, bailleurs et associations. Elle concrétise une dimension sociale essentielle, traduisant la volonté de construire une métropole inclusive.

Avec l'objectif d'accélérer les parcours résidentiels des ménages les plus vulnérables

et de les accompagner dans leur réinsertion sociale, plusieurs axes de travail ont été dégagés :

- agir contre la grande marginalité ;
- rendre le parc social neuf, autant que le parc privé, accessible aux publics vulnérables ;
- lutter contre les expulsions locatives.

Dans la continuité de ces actions a émergé la nécessité de mieux connaître les mécanismes liés au sans-abrisme, ce qui a naturellement amené la Métropole et ses partenaires à participer à la préfiguration d'un Observatoire du sans-abrisme et de la précarité résidentielle.

Une mission de préfiguration a été lancée en 2024 autour de l'idée d'en faire un laboratoire social, en mesure de faire émerger des pistes d'actions et d'expérimentations applicables tant sur le territoire métropolitain qu'en Meurthe-et-Moselle. Il permettrait de compiler des données et de produire des connaissances, afin d'intervenir de manière plus adaptée sur les problématiques de logement et d'habitat appliquées aux plus précaires.



### PLAGES DES 2 RIVES : TOUJOURS PLUS ATTRACTIVE

Pour sa 5<sup>e</sup> édition, la Plage des 2 Rives a confirmé son ambition initiale : répondre aux attentes des habitants et des familles en quête d'une offre de pleine nature au cœur du milieu urbain, dans un cadre ouvert et gratuit.

À travers cet aménagement estival, la Métropole du Grand Nancy propose une offre diversifiée, articulée autour du loisir, du sport, de la culture et du développement durable. Facilement accessible par l'ensemble des modes de transport, le site permet à un large public de profiter d'une atmosphère estivale, propice à la détente et au ressourcement.

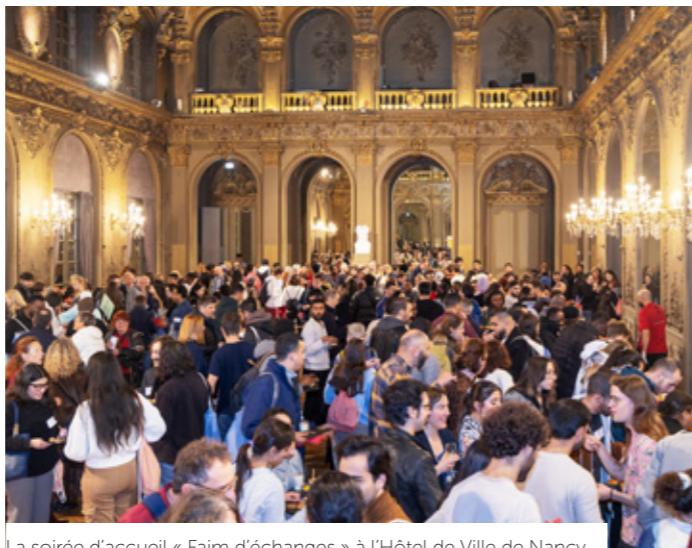
Durant l'été 2025, la Plage des 2 Rives a accueilli 158 435 visiteurs (soit 21 500 de plus qu'en 2024), dont 37 606 baigneurs qui ont pu profiter gratuitement des installations. Parallèlement, 12 160 participants (près de 3 000 de plus qu'en 2024) ont pris part aux activités sportives, également proposées chaque jour gratuitement.

Cette fréquentation confirme l'attrait des loisirs en plein air et souligne l'importance de disposer, sur le territoire métropolitain, d'espaces dédiés à la détente et à la pratique sportive.



## « FAIM D'ÉCHANGES » : LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À LA TABLE DES HABITANTS

Le Crous Lorraine et ses partenaires (Métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy, association Erasmus Student Network Nancy) ont organisé l'opération annuelle « Faim d'échanges » en novembre 2025. Ce rendez-vous propose aux étudiants internationaux venus suivre leurs études à Nancy une rencontre conviviale autour d'un repas chez l'habitant. La Métropole a apporté un soutien financier de 6 000 € au Crous Lorraine pour l'organisation cet événement.



La soirée d'accueil « Faim d'échanges » à l'Hôtel de Ville de Nancy

## SOUTIEN AU SPORT UNIVERSITAIRE DE HAUT NIVEAU

L'accès facilité à la pratique d'un sport pour les étudiants est l'un des éléments contribuant à rendre un site universitaire attractif. En lien avec la Ligue Grand Est du Sport Universitaire (LGESU), la Métropole du Grand Nancy porte ainsi, depuis plusieurs années, un dispositif d'entraînement des étudiants sportifs de haut niveau au sein d'une dizaine de clubs sportifs du territoire. Ce dispositif leur permet de prendre part aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire

(FFSU). Il s'adresse en particulier aux étudiants sportifs non nancéiens, afin qu'ils puissent participer aux compétitions organisées les week-ends par leurs clubs d'origine. Les sports représentés sont variés : athlétisme, escrime, karaté, gymnastique, rugby, aviron, tir à l'arc, tennis, badminton, tennis de table. La collectivité soutient également la LGESU pour la cogestion du dispositif et pour l'organisation des compétitions. 35 100 € ont été consacrés à cette opération en 2025.



# PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS

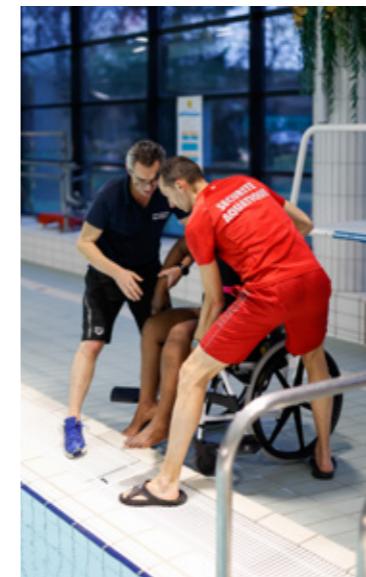
## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR EN ACCÈS LIBRE

Afin de permettre aux personnes ayant des pratiques indépendantes de profiter d'équipements sportifs de plein air, la Métropole a décidé l'an dernier d'ouvrir gratuitement et librement l'accès à certaines structures, quand celles-ci ne sont pas utilisées par des clubs ou associations.

Plusieurs équipements ont ainsi été ouverts aux pratiquants libres : les pistes d'athlétisme du complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy et du stade

Raymond-Petit à Tomblaine, les extérieurs des COSEC de Nancy Est et les terrains annexes du stade Marcel-Picot à Tomblaine.

Environ 15 000 utilisateurs réguliers ont pu profiter de ces installations. Cette initiative, bien accueillie par la population, tend désormais à se développer, afin de favoriser encore davantage l'accès libre et la pratique sportive pour tous.



Piscine de Laneuveville-devant-Nancy



## L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

### ACCESIBLE À TOUS

Le dispositif Prescri'Mouv vise à répondre aux besoins des plus démunis et à lutter contre les inégalités, en offrant à tous la possibilité de pratiquer gratuitement une activité physique adaptée en piscine, que ce soit en préventif ou en curatif, à condition que celle-ci soit prescrite par un médecin.

Depuis 2024, grâce à l'ouverture de nouveaux créneaux, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif a décuplé. Ils étaient une dizaine en 2023 et sont désormais plus d'une centaine en 2025.

## SPORT ET SANTÉ : PARTICIPATION AUX CAMPAGNES DE PRÉVENTION

La Métropole soutient activement plusieurs campagnes nationales telles qu'Octobre Rose, le Mois sans tabac, Mars Bleu et le Téléthon, pour sensibiliser et mobiliser le public autour de grandes questions de santé. Plusieurs événements thématiques (parcours du cœur, activités aquatiques, défis sportifs...) ont également été organisés en 2025 dans le cadre de campagnes de prévention santé, renforçant ainsi l'engagement de la Métropole pour une pratique sportive accessible à tous et au service de la santé publique.



Course Octobre Rose



## CHARTE MÉTROPOLITaine DU SPORT : POUR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES ET SOLIDAIRES

Reconduite en 2025, la Charte métropolitaine du sport comprend dix engagements visant à favoriser des pratiques écoresponsables et durables, tout en soutenant la promotion du sport.

Le règlement d'attribution des soutiens aux événements valorise les démarches en faveur du développement durable, telles que la gestion des déchets, la mobilité douce, etc.

Une quinzaine d'événements ont répondu à cette démarche durant l'année écoulée, parmi lesquels le Trail Walker OXFAM, qui a permis de récolter 151 000 € pour soutenir les actions de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le monde. On peut encore citer le Meeting Stanislas, au cours duquel un relais solidaire a été organisé, en partenariat avec l'association APSEM de l'hôpital d'enfants du CHRU de Nancy et le Nancy Athlétisme Métropole. Ce relais a réuni des soignants, des parents et des enfants atteints de cancer.



Trail Walker OXFAM

# 05

## DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION

*et de consommation responsables*



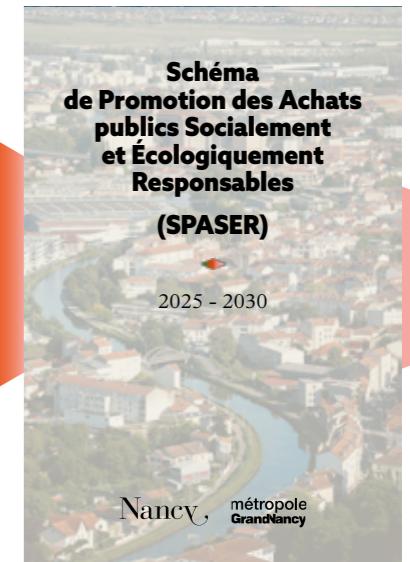
La Métropole poursuit ses engagements en faveur de la sobriété, des modes de production et de consommation responsables et de l'économie circulaire. En 2025, elle a notamment mis en place plusieurs initiatives axées sur le réemploi et le tri des déchets.

## ACHATS RESPONSABLES

### SPASER : FAVORISER LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Document de planification stratégique de la politique des achats responsables, le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) définit des objectifs, des actions et des moyens de mise en œuvre pour favoriser la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Il s'appuie sur la commande publique pour en faire un levier de promotion.

Le comité de pilotage de ce projet impliquant la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy a défini 4 axes : les achats au service de la transition écologique ; les achats au service de l'inclusion sociale et professionnelle ; les achats au service de l'innovation et de l'économie responsable ; la performance achat. La mise en place a eu lieu à l'automne 2025, après validation en conseils métropolitain et municipal.



### Neary



La direction du Développement économique, commercial et entrepreneurial a contribué à la mise en place d'une expérimentation de service de livraison hebdomadaire de panier de fruits et légumes frais à destination de tous les agent·es de la Métropole du Grand Nancy. En collaboration avec la start-up métropolitaine Neary et l'amicale du personnel, dans le cadre des stratégies d'économie circulaire, alimentaire, santé et du développement des filières locales, ce service est proposé afin de promouvoir le mieux manger en privilégiant les produits frais, de saison et dès que possible locaux. C'est un gain de temps pour accéder à de bons produits, livrés

de façon mutualisée directement sur son lieu de travail. La composition du panier est unique mais change toutes les semaines tout en restant au même prix, sans engagement ni abonnement.

La première livraison a eu lieu en juin 2025 avec 18 commandes. Trois mois après le lancement de l'expérimentation, qui durera 6 mois, plus de 100 commandes ont été passées.

# RÉDUIRE ET RECYCLER

## CRÉATION D'UN PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ACQUISITION DU CTM DE JARVILLE

Depuis 2022, la Métropole du Grand Nancy déploie une feuille de route consacrée à l'économie circulaire. En 2024, un Schéma d'Accueil des Entreprises est venu compléter cette dynamique, avec un objectif clair : encourager le réemploi, l'écoconception et l'implantation d'entreprises responsables sur le territoire. Ces orientations répondent à une réalité bien concrète. Depuis 2021, plusieurs structures coopèrent au sein du Pôle Territorial de Coopération Économique « Le Levier ». Toutes se heurtent cependant à la même difficulté : trouver des locaux adaptés et abordables pour stocker, réparer, concevoir et vendre leurs produits. Pour donner une réponse à ce besoin, la Métropole a acquis fin 2025 le site de l'ancien centre technique municipal de Jarville, d'une superficie de 1 700 m<sup>2</sup>. Entièrement rénové, il deviendra d'ici 2027 un pôle économique dédié à l'économie circulaire. Ce lieu offrira aux acteurs de l'économie sociale et solidaire un espace pensé pour leurs activités, tout en donnant à la Métropole un nouvel outil au service de la transition écologique.

achat. La mise en place a eu lieu à l'automne 2025, après validation en conseils métropolitain et municipal.



Perspective du futur pôle d'économie circulaire métropolitain

### ENVIE LORRAINE, 1<sup>ER</sup> ACTEUR QUI SERA LOCALISÉ SUR LE PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plus de trente ans, Envie Lorraine s'engage pour l'économie sociale et solidaire à Nancy en reconditionnant près de 4 000 appareils électroménagers par an. Vendus à moitié prix du neuf et garantis deux ans, ces produits permettent de concilier pouvoir d'achat et réduction des déchets. L'association emploie une trentaine de personnes, pour la plupart en insertion professionnelle, avec un taux de retour vers l'emploi durable qui atteignait 80 % en 2023. Installée aujourd'hui rue Guibert-de-Pixerécourt, Envie devra libérer ses locaux actuels fin septembre 2027 pour laisser place à un projet de logements sociaux. Afin d'assurer la continuité de son activité, la Métropole du Grand Nancy et Lorr'Up ont identifié une solution : le futur pôle économique de Jarville-la-Malgrange, bien desservi par les lignes de bus T2 et C2. Envie a confirmé son intérêt pour cette implantation et collabore depuis 2025 avec la Métropole sur les premières esquisses architecturales. Le bâtiment ne lui sera pas entièrement réservé : environ 300 m<sup>2</sup> resteront disponibles pour accueillir d'autres acteurs de l'économie circulaire. L'objectif est de favoriser des synergies entre occupants, dans un lieu dont la livraison est prévue pour 2027.



DESTINATION  
→ NANCY  
OFFICE DE TOURISME

## UN LABEL DESTINATION INNOVANTE DURABLE PLUS EXIGEANT

Opérateur de la Métropole du Grand Nancy pour la filière Tourisme, DESTINATION NANCY est également l'un des organismes pilotes de la démarche Destination Innovante Durable qui a permis au Grand Nancy de figurer parmi les 5 territoires pilotes labellisés depuis 2022. Ce label, lancé par France Congrès et Événements avec le soutien de l'Ademe et du Commissariat général au développement durable, valorise l'engagement collectif d'un territoire en faveur d'un tourisme et d'événements à la fois écoresponsables et innovants.

En local, de nombreux partenaires\* se mobilisent pour offrir aux visiteurs une expérience cohérente et responsable, du transport à l'hébergement, en passant par la restauration, les activités, le shopping et l'offre culturelle.

En 2025, lors du deuxième audit de renouvellement, la Métropole a pu présenter les actions engagées pour répondre aux nouvelles

exigences d'un label désormais structuré autour de neuf enjeux et quarante actions (contre huit et vingt-six dans la première version). Empreinte environnementale, économie circulaire, accessibilité, tourisme de proximité, cyclotourisme, achats durables et sobriété énergétique figurent parmi les priorités, avec une ambition commune : faire progresser durablement le tourisme et l'événementiel à l'échelle du territoire.

\*L'Autre Canal, la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle, le Club Hôtelier de Nancy Métropole, Curionomie, Grand Nancy Innovation, Marcottuillo, Nancy Jazz Pulsations, Les Fermiers d'Ici, l'Opéra national de Lorraine, UL Propuls, l'UMIH 54 et le Zénith du Grand Nancy.



## COLLECTE DES TEXTILES : NOUVELLE CONVENTION AVEC LE RELAIS LORRAINE

Début 2025, dans le cadre d'une convention à titre gratuit, la Métropole du Grand Nancy a délégué la collecte et le traitement des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) au Relais Lorraine.

Cette entreprise locale d'insertion a installé 107 conteneurs sur les déchetteries et sur le domaine public pour permettre aux usagers de trier ce flux. Le gisement collecté alimente le centre de tri d'Allain, le restant est valorisé localement en étant vendu dans les friperies Ding Fring de Dommartin-lès-Toul et de Laxou (ouverte en août 2025 à la Cascade). Depuis sa mise en place en avril 2025, le partenariat a permis de valoriser 191 tonnes de TLC, ventilées à 60 % en friperie et 32 % en recyclage ; 8 % est incinéré (avec récupération d'énergie).

## SUBVENTIONS POUR LA GESTION DES DÉCHETS VERTS SUR LEUR LIEU DE PRODUCTION

En août 2025, le Grand Nancy a engagé un programme d'actions pour faciliter la gestion des déchets de jardin sur leur lieu de production et éviter l'export vers les déchetteries. Les habitants, copropriétés et associations peuvent bénéficier de subventions pour l'achat d'une tondeuse mulching qui permet de ne pas avoir à ramasser la pelouse en la broyant très finement ; pour la location ou l'achat d'un broyeur ; pour la création ou le remplacement d'une haie utilisant des plants de variétés locales et à croissance lente. 125 subventions ont déjà été attribuées.



## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

L'article L. 541-21-1 du code de l'environnement (issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020) rend le tri à la source des biodéchets obligatoire pour tous les producteurs ou détenteurs.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy a acté une stratégie de gestion des biodéchets qui comprend un ensemble de solutions différenciées. L'objectif ? Que chaque usager ait à sa disposition de quoi détourner des ordures ménagères résiduelles ses propres biodéchets, lesquels sont ainsi valorisés de manière organique pour produire de l'énergie ou amender les sols.

En plus de renforcer ses dynamiques de compostage, la collectivité a fait le choix de déployer une collecte séparée via des points de collecte en apport volontaire adaptés à la typologie d'habitat (800 points prévus à terme). Les déchets concernés comprennent les restes de repas (os, viandes, poissons, sauces...), les épluchures, les fruits et légumes abîmés ou encore les denrées périmées non-emballées. Fin 2025, 541 composteurs

grutables et 175 abris-bacs (équipements retenus après expérimentation) maillent le territoire.

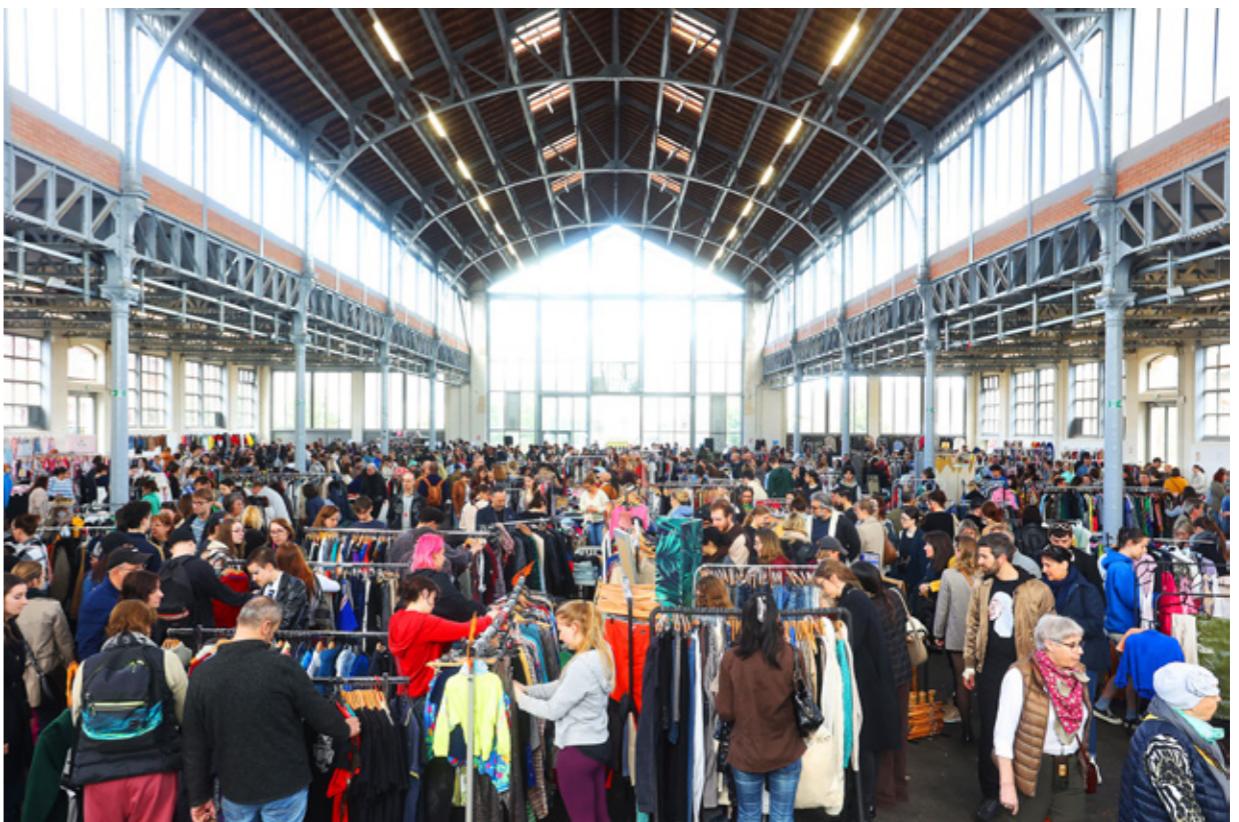
En parallèle, les professionnels et notamment ceux produisant des quantités importantes de déchets alimentaires (métiers de bouche, commerces de proximité, cantines, etc.) bénéficient d'une collecte spécifique en contenant (bac ou bioseau). Dans le cadre de la redevance spéciale – et dans la limite de 10 tonnes par an – ils peuvent désormais demander la mise à disposition :

- pour les professionnels de l'hypercentre de Nancy : de bioseaux de 40 l, à raison de 2 contenants maximum. Ils sont collectés par l'entreprise d'insertion VALO 3 fois par semaine (mardi, jeudi et samedi) et, sur demande, tous les jours en période haute (de mai à septembre) ;
- pour les autres professionnels du territoire : de bacs de 120 litres collectés une fois par semaine (et jusqu'à deux fois par semaine en période haute).



## VIDE-DRESSING MÉTROPOLITAIN

Engagée, à travers son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2022-2026), à réduire les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire – près de 1 700 tonnes de vêtements sont incinérées chaque année –, la Métropole a organisé une deuxième édition de son vide-dressing.



**29  
30  
NOV  
2025**

**NOËL VERT  
GRAND NANCY**

**UN  
MARCHÉ  
DE NOËL  
ÉCO-RESPONSABLE**

ENTRÉE LIBRE | 60 EXPOSANTS | RESTAURATION | ANIMATIONS

ARTISANAT · FRIPERIE  
PRODUITS LOCAUX  
JOUETS DE SECONDE MAIN

PRIVILEGIEZ LA MOBILITÉ DOUCE !  
> Bus ligne 0 (gratuit les week-ends)  
10 places de parking

**métropole  
GrandNancy** Nancy

**5<sup>e</sup> ÉDITION DU NOËL VERT  
DU GRAND NANCY**

La 5<sup>e</sup> édition du Noël Vert du Grand Nancy a eu lieu les 29 et 30 novembre 2025 dans la salle des fêtes de Gentilly à Nancy. En plus d'animations et d'ateliers, le marché a accueilli 3 000 visiteurs et une soixantaine d'exposants (producteurs et créateurs locaux), tous partisans de consommer différemment, de privilégier des produits durables et de célébrer les fêtes dans un esprit solidaire et respectueux de la planète.

L'événement à succès, qui permet aux usagers de donner, acheter ou vendre des vêtements d'occasion, s'est tenu le 23 mars à l'Octroi, en présence de 3 000 personnes, 80 exposants (associations, entreprises et particuliers de la Métropole) et de nombreuses animations de sensibilisation aux bienfaits de la mode durable (atelier d'upcycling de t-shirt, repair doudou, démonstrations de couture, escape game zéro déchet, zone de don...).

## JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE: 21<sup>È</sup> ÉDITION DE LA GRANDE FÊTE ÉCORESPONSABLE

Comment vivre, habiter, consommer durablement ? Pour répondre à ces préoccupations, la Métropole du Grand Nancy organise chaque année « Jardins de Ville, Jardins de Vie », grande fête écoresponsable faisant se rencontrer, au cœur du Domaine de Montaigu, le grand public, des acteurs engagés et les services métropolitains.

8 000 visiteurs et 130 exposants (associations, producteurs et artisans locaux) ont participé à cette 21<sup>ère</sup> édition, marquée par un défilé de mode « seconde main ». Ce temps fort organisé en partenariat avec Le Relais Lorraine a permis de mettre en avant la qualité des textiles récupérés.



# 06

## INFORMER, ACCOMPAGNER, faciliter les démarches

### VOTRE ESPACE INFOS-CONSEILS Habitat • Logement

Service des propriétaires,  
des locataires, primo-accédants,  
des personnes actifs

Prévention et rénovation  
de l'habitat

Économies d'énergie

Préoccupations financières

Accès au logement



## LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY

Créée en 2009, la Maison de l'habitat et du développement durable (MHDD) est un guichet unique en matière d'habitat, de logement, de prévention et de gestion des déchets et de développement durable. La structure oriente, conseille, accompagne et facilite les démarches des Grands Nancéiens.

Depuis 2009, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD), de la Métropole du Grand Nancy, dispense aux habitants des conseils, les oriente et les accompagne dans leurs démarches en matière de logement, de gestion des déchets et de développement durable.

Trois modes de sollicitations sont possibles : physique, téléphonique et numérique afin de formuler ses demandes. La structure reçoit en moyenne 15 000 contacts par an.



Concernant le volet numérique, le site internet disponible 24h/24, outil riche en information pratique, dispense également de conseil sur les éco-gestes.

La MHDD participe aussi, régulièrement, aux manifestations organisées dans la Métropole du Grand Nancy. Elle présente un stand disposant de documentation et parfois d'animation ludique.

Ainsi une quinzaine de manifestations sur l'année sont réalisées tel que le Salon Habitat Déco et la Foire Exposition (Nancy Vandœuvre), Jardins de Ville Jardins de Vie (Jarville), la Fête de l'Énergie et du Climat (Nancy) et bien d'autres comme le printemps des Séniors et des Générations (Pulnoy), la journée des Aidants (Nancy), Bien vieillir (Heillecourt) et les journées d'accueil de nouveaux habitants etc...



# L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT NANCY GRANDS TERRITOIRES



Comptant douze salariés, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière sur la rénovation énergétique, les énergies renouvelables et depuis 2025, sur les mobilités actives et décarbonées. Fondée en 2007, à l'initiative de la Métropole du Grand Nancy et du CPIE Nancy Champenoux, en partenariat avec l'ADEME, l'ALEC encourage les économies d'énergie, le développement des énergies locales et la transition énergétique.

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DU PATRIMOINE PUBLIC

Au cours de l'année 2025, l'ALEC a répondu à plus de 3 500 sollicitations de ménages en logement individuel ou copropriété et d'entreprises tertiaires souhaitant être accompagnés techniquement ou administrativement dans leur rénovation énergétique (notamment dans le cadre du nouveau dispositif d'aides financières de l'État, MaPrimeRenov'). Près de 1 500 habitants en logement individuel et une centaine de copropriétés ont bénéficié d'un accompagnement renforcé et approfondi lors de permanences à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy ou de visites conseil permettant une évaluation énergétique. L'ALEC accompagne également 15 communes de la Métropole dans la définition et l'application au quotidien de leur politique énergétique et la mise en œuvre concrète d'actions (« Conseil en Énergie Partagé » et « Économie de Flux » ACTEE).



## MOBILITÉS ACTIVES ET DÉCARBONÉES : NOUVELLE ACTIVITÉ DE L'ALEC !



L'ALEC Nancy Grands Territoires lance une nouvelle activité de conseil en mobilité, en réponse à l'urgence climatique et sanitaire liée aux transports. En effet, ce secteur représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre de la Métropole et est une source majeure de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote), dépassant régulièrement les seuils recommandés par l'OMS. Malgré cela, 50 % des trajets dans la métropole s'effectuent encore en voiture, dont la moitié sur des distances inférieures à 3 km, aggravant la pollution et ses impacts sur la santé (40 000 décès annuels en France).

Ce service vise à **informer, accompagner les habitants et promouvoir** les alternatives à la voiture individuelle et le verdissement des motorisations : promotion des solutions d'autopartage, de location de vélos et de transports en commun ou le covoiturage, orientation et aide aux choix pour des véhicules moins polluants et accompagnement dans les démarches d'obtention d'aides financières. L'objectif est de **réduire l'usage de la voiture individuelle** en valorisant les solutions locales et en encourageant le report modal.

Une initiative concrète pour **transformer les habitudes de déplacement** et améliorer la qualité de l'air et de vie sur le territoire.

## AGENCE LORR'UP

Depuis sa création fin 2021, l'agence a accompagné plus de 2 000 entreprises de son périmètre (Métropole du Grand Nancy + les 14 communautés de communes de Meurthe-et-Moselle jusqu'à Brie).

L'agence est un conseil de premier niveau dans tous les domaines pour les entreprises du territoire : immobilier, cession/reprise d'entreprise, projets d'investissements, énergie, eau, adaptation au changement climatique, etc.

En conformité avec la convention financière 2025, elle accompagne et dynamise les filières prioritaires de la Métropole à savoir la santé, l'alimentation et le secteur de la foodtech, l'économie décarbonée et les énergies, l'économie créative.

En 2024, le service transitions (4 personnes) a accompagné 320 entreprises en direct pour 415 prestations ciblées. Les thèmes abordés sont variés et correspondent aux besoins des entreprises : Photovoltaïque, Eau, Chaleur fatale, tiers investissement).

En conformité avec la convention financière 2024, qui précise les objectifs et les priorités opérationnelles de Lorr'up, la Métropole entend s'appuyer sur Lorr'up pour :

- poursuivre l'accompagnement pour la décarbonation de l'économie et les transitions ;
- participer, avec le concours de l'agence Scalen, à l'optimisation de l'occupation des zones d'activité et à la détection de gisements fonciers et immobiliers dans le cadre des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).



Art-sur-Meurthe  
Dommartemont  
Essey-lès-Nancy  
Fléville-devant-Nancy  
Heillecourt  
Houdemont  
Jarville-la-Malgrange  
Laneuveville-devant-Nancy  
Laxou  
Ludres  
Malzéville  
Maxéville  
Nancy  
Pulnoy  
Saint-Max  
Saulxures-lès-Nancy  
Seichamps  
Tomblaine  
Vandœuvre-lès-Nancy  
Villers-lès-Nancy



Plus d'informations  
**WWW.GRANDNANCY.EU**

**métropole  
GrandNancy**

